

Bulletin  
édité par le Syndicat  
national des Travailleurs  
de la  
Recherche Scientifique  
(S.N.T.R.S.-C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

Directeur de la publication  
Jean OMNES  
25, rue de Chevreuse  
91400 ORSAY

N°3 2 7  
AVRIL  
1 9 9 6

**B B R R S**

A l'appel des syndicats de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

## ***Journée nationale d'action et manifestation nationale***

**MARDI 21 MAI 1996**

**à 10 heures à Paris : Forum exposition de posters, discussion avec la population**  
sur la place Auguste Comte devant la Sorbonne

**à 14 heures : Manifestation vers le Ministère**

110, rue de Grenelle PARIS 7ème - Rendez-vous Place de la Sorbonne - Métro Luxembourg, Cluny-Sorbonne

**En province : débattre des initiatives à prendre ou des délégations qui se ronderont à Paris**

## **Tous ensemble Préservons l'avenir de la recherche publique !**

"Réforme" de l'état, contractualisation des unités, réforme du système hospitalier, baisse des crédits, gels et suppressions d'emplois : une seule et même politique.

Il s'agit pour le gouvernement de réduire les dépenses de l'Etat, "réduire le déficit du budget" et mettre en oeuvre une politique correspondant à l'objectif assigné à la recherche par le traité de Maastricht : "développer la compétitivité des entreprises". Tout ce qui en gêne la mise en oeuvre doit, dès lors, être bouleversé, remis en cause.

Parmi les freins à cette politique désastreuse pour l'avenir de la recherche et celui du pays : l'existence d'un grand service public de recherche et d'enseignement supérieur disposant d'un financement régulier, abordant tous les champs de la connaissance, l'existence d'un statut de titulaire commun à tous.

### **Une situation extrêmement grave !**

Ce n'est pas être catastrophiste que de dire que la situation est grave. Il suffit de compulsier avec un tant soit peu d'attention les différents écrits ou déclarations des ministres, secrétaire d'Etat et directeur d'organismes.

La manifestation la plus concrète de cette politique : le budget des établissements de recherche. Il consacre une forte baisse des moyens des orga-

nismes publics. Non content de cela, des suppressions de crédits se profilent pour cette année. Le secrétaire d'Etat lui-même indique qu'il pourrait garantir à 85% le versement des crédits destinés au fonctionnement des EPST. Pour les 15% restants il ne donne aucune garantie. Le directeur général du CNRS, faisant preuve d'un autoritarisme absolu, sans en informer les directeurs de labos, a subtilisé dans les budgets des unités les autorisations de programmes (AP) non utilisées de 1994 et 1995, dans la nuit du 5 au 6 janvier dernier.

Il s'agit, en fait, d'utiliser l'argent comme arme pour contraindre les équipes à se soumettre à la nouvelle politique de gestion de la recherche.

### **De nouveaux emplois sacrifiés ?**

L'emploi est sacrifié à cette politique désastreuse. Après des suppressions de postes en 1994, 1995 et 1996 (449 pour ces trois années), l'administration du CNRS et le ministère parlent d'une possible "année blanche" en terme de recrutements.

En clair : un nombre de recrutements approchant de zéro, le gel de la quasi totalité des postes libérés. Ce qui signifierait de nouvelles suppressions de postes. Celles-ci toucheraient cette fois-ci toutes les catégories de personnels, Ingénieurs, Techniciens, Administratifs et Chercheurs. Un rappel pour donner une idée de ce que pourrait être la situation en matière d'emploi : les départs pour l'année 1994 correspondaient à 254 pour les chercheurs et à 476 pour les ITA. La disparition de centaines de postes serait une catastrophe pour les équipes déjà surchargées, pour l'avenir de la recherche elle-même.

(suite page 2)

Avec toutes les conséquences induites pour les personnels en place : redéploiements, blocage total des carrières, aggravation des conditions de travail. En matière de redéploiement la direction se dote d'un outil avec ce seul objectif : les auditions d'ITA par des représentants de la DRH. Cela est déjà mis en place dans le secteur des sciences humaines et sociales.

## L'avenir des EPST remis en cause ?

Autre pan essentiel de cette politique : bouleverser fondamentalement l'organisation de la recherche publique en France. Cela a débuté avec la mise en oeuvre de la contractualisation des rapports entre le CNRS, les universités et l'Etat, la contractualisation de l'INRIA, cela se poursuit avec la réforme hospitalière, les projets de contrats d'objectifs de l'INRA (et dans un proche avenir de l'INSERM et du CNRS) et, plus généralement, la "réforme" de l'Etat.

Sur ce dernier point, les dénégations des représentants du pouvoir ne peuvent masquer les objectifs véritables. Le texte de cette "réforme", même s'il ne rentre pas dans tous les détails, permet d'avoir une idée générale de l'objectif poursuivi. Il s'agit, là aussi de mettre en oeuvre une directive européenne : une Fonction Publique d'Etat réduite à la police, à la justice, à la diplomatie et à l'armée ("Fonction Publique régaliennne"). Toutes les autres fonctions de caractère public étant "réservées" à des personnels sous contrats.

Au-delà de cet aspect, il s'agit de bouleverser les contours, les missions des organismes publics de recherche. En témoigne un extrait de la page 45 du projet de réforme de l'Etat : "...le Ministre chargé de la Recherche proposera dans un délai de 6 mois une réforme d'ensemble de ces institutions (les grands établissements de recherche) afin de clarifier leurs missions et d'opérer les regroupements, les rapprochements et les coopérations qui paraîtront utiles". Le texte précise que "dans l'immédiat, une évolution du dispositif de recherche pour le développement (axé aujourd'hui autour de l'ORSTOM et du CIRAD) sera proposée et engagée".

## C'est un véritable défi qui est lancé aux personnels de la recherche publique.

### Tous ensemble, relevons-le !

Faisons tout pour rassembler largement les chercheurs, les ITA, les enseignants-chercheurs, les IATOS, les thésards des laboratoires et services, pour empêcher la mise en oeuvre de cette politique désastreuse et imposer une politique de développement de la recherche publique, de développement de l'emploi scientifique !

Jean Omnès

## DECLARATION DU BUREAU NATIONAL DU SNTRS-CGT

Le Bureau National du SNTRS-CGT a pris connaissance du document officiel du ministère intitulé "Les états généraux de l'université projet-document de travail 22 mars 1996".

Par deux fois le sigle de notre syndicat y apparaît, d'ailleurs de façon erronée : "*syndicat national des techniciens de recherche scientifique*" alors que nul n'ignore, et certainement pas le ministère, que notre syndicat s'appelle "*syndicat des travailleurs de la recherche scientifique*" et regroupe chercheurs, thésards, ingénieurs, techniciens et administratifs.

Le SNTRS-CGT a rencontré M. Bayrou le 22 février 1996, à la demande du ministère. Dans la déclaration remise, nous avons écrit : "*Les états généraux annoncés, appelés "écoute", "dialogue", ne sauraient se substituer à de véritables négociations avec les organisations syndicales. Nous sommes ici pour, et seulement pour, déposer les revendications du personnel et nos propositions en matière de recherche publique*".

En citant, dans le document précité, le SNTRS-CGT au nombre des organismes reçus dans le cadre des Etats généraux de l'université et parmi les auteurs de contributions écrites aux états généraux, M. Bayrou cherche à envelopper notre syndicat dans son entreprise, contre ce que nous avons clairement exprimé le 22 février. Cette manœuvre ne fait que mieux révéler les intentions de son auteur : il ne veut pas négocier sur les revendications des personnels, ni sur les objectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche ; il cherche à impliquer les syndicats dans une pseudo-concertation destinée à faire passer ses plans.

Comme nous le notions dans notre compte-rendu de l'entrevue du 22 février, nous persistons dans notre appréciation des "états généraux" : "*Il s'agit d'une duperie à laquelle le SNTRS-CGT se refuse à se prêter*".

Le SNTRS-CGT appelle tous les personnels du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA à préparer la manifestation nationale du 2 (\*) mai qui se rendra précisément au ministère, rue de Grenelle, à l'appel de l'ensemble des syndicats, pour exiger la restitution aux laboratoires des crédits annulés, le remboursement de la dette de l'Etat au CNRS, la fin des gels et des suppressions de postes de titulaires, une politique de développement de la recherche publique dans les EPST et l'enseignement supérieur : budget et emplois stables (chercheurs, ITA, enseignants-chercheurs et IATOS), le maintien des EPST et de leurs missions fondamentales : l'avancée des connaissances dans tous les domaines du savoir, la formation à la recherche.

Orsay, le 15 Avril 1996

(\*) inialement prévue le 215, reportée au 21 MAI.

**CALENDRIER  
ELECTIONS CAP 1996 -**

**10 MAI** : Commission Electorale  
(validation liste électorale, organisation scrutin)  
**24 MAI** : Arrêt par le DG liste définitive.  
**3 JUIN** : Commission Electorale  
(validité listes candidats).  
**25 JUIN** : Dépôt matériel électoral et  
expédition matériel vote, date d'envoi 17/96.  
**2 JUILLET** : Date début scrutin.  
**11 SEPTEMBRE** : Date limite de  
réception des votes.  
**12 SEPTEMBRE** : Scrutin et  
proclamation des résultats.

**Comité Technique Paritaire  
Ministériel du 9 avril 1996.**

Toutes les organisations syndicales présentes  
au CTPM ont boycotté la réunion du 9 avril  
convoquée sur le projet de Réforme de l'Etat  
concernant pour partie les organismes de  
recherche et de l'Enseignement Supérieur (Plan  
triennal de Réforme de l'Etat dont nous avons  
fait référence dans l'article "Sommes-nous à la  
veille d'une restructuration générale des EPST"  
- BRS n°326-).

**LAZAR ET LA NECESSITE**

Tour à tour considérés comme animaux domestiques puis comme meubles,  
les ITA avaient fini par disparaître du paysage CNRS-INSERM, pour ne  
plus survivre que sous la forme ectoplasmique de ressources humaines.  
L'espèce serait-elle en voie de réapparition ? On pourrait le craindre à la  
lecture d'un entrefilet paru dans *La recherche* ("Un petit budget" -  
Novembre 1995) :  
... Philippe Lazar, directeur général de l'INSERM, s'inquiète surtout des problèmes de recrutement  
pour les ITA, dont le nombre est en baisse...  
**Ressuscités par LAZAR ? L'histoire sera toujours renversante...**

Christian LANG (Lyon)

**sommaire**

Page 3	<b>Tous ensemble, préservons l'avenir de la recherche publique.</b> (fin de l'édito par Jean Omnes) Déclaration du Bureau National à propos des Etats Généraux de l'Université.
Page 4	<b>Communiqué des syndicats de la Recherche et l'Enseignement Supérieur à propos de la journée d'action du 21 MAI.</b> LA RECHERCHE EN COLERE : modèle de l'affiche intersyndicale qui sera reproduite en nombre et expédiée dans les régions Un matériel spécifique sera inséré dans SNTRS-INFO.
Page 5	<b>Rencontre de la FERC-CGT et du Secrétaire d'Etat à la Recherche F.d'Aubert le 9/4/96 ; compte rendu.</b>
Pages 6-7	<b>Le rapport Costes et la politique scientifique des ITA au CNRS :</b> récession et redéploiement des emplois scientifiques. (Annick Kieffer)
Pages 8 à 16	<b>Dossier : CONTRACTUALISATIONS ;</b> le SNTRS-CGT présente différentes pièces du dossier et les premiers éléments d'analyse comme contribution au débat de la journée d'études sur la POLITIQUE SCIENTIFIQUE et l'EMPLOI (dossier réalisé par JL Andrieu)
Page 17	<b>Contractualisation de l'INSERM ? REAGISSONS !</b>
Pages 18 à 21	<b>TEMPS de TRAVAIL ; aménagement, annualisation -</b> <b>Une exigence : la réduction.</b> (Jocelyne Léger) La réduction du temps de travail au CNRS ; et si on en parlait... (Danièle Muller) Loi cadre sur les 35 heures : lettre de Louis Viannet Secrétaire Général de la CGT à M.Juppé.
Page 21	<b>Durafour "A", où en est-on ?</b>
Pages 22 à 24	<b>JOURNEE d'ETUDES sur la POLITIQUE SCIENTIFIQUE et l'EMPLOI</b> le MERCREDI 22 MAI 1996 au CNRS à Ivry. Contributions au débat de Monique Scandellari et Jean Zylber.
Pages 25 à 27	<b>12ème congrès de l'UGICT ;</b> vu et entendu au Congrès (Jean Paul Lacharme)
Page 27	<b>PENSER A LA TRESORERIE ;</b> les cotisations = information et action syndicales !
Pages 28-29	<b>ECHOS DES ELUS DU CAES ;</b> le CAES pour le moins relativisé au CNRS...
Page 30	<b>A propos du Collège de France...</b>
Page 31	<b>APPEL pour un XXIème siècle sans armes nucléaires.</b>
Page 32	<b>Pilotage par le civil de l'industrie électronique en France</b> réflexion, études et expérimentation : une plaquette réalisée par le collectif "DIVERSIFICATIONS" CGT de la Thomson pour relancer le débat.

# La Recherche en colère

**Suppressions des emplois,  
tarissement des embauches...  
...et tant de jeunes au chômage**

**Amputations de crédits...  
Menaces sur certains organismes  
de recherche.**



**21 MAI 1996**

**JOURNÉE NATIONALE  
Pour la Recherche Publique et l'emploi scientifique  
dans les organismes de recherche et l'enseignement supérieur**

à partir de 10 h : Forum place Auguste Comte,  
devant la Sorbonne.

à 14 h : Manifestation nationale de la place A. Comte  
vers le Ministère, rue de Grenelle

**21 MAI 1996**

**JOURNÉE NATIONALE  
Pour la Recherche Publique et l'emploi scientifique  
dans les organismes de recherche et l'enseignement supérieur**

Le matin : Forum avec la population

L'après-midi :

**SGEN-CFDT, SNCS, SNIRS-CGC, SNESup-FSU,  
SNPCEN-FSU, SNTRS-CGT, FERC-Sup-CGT,  
SUP'Recherche-FEN, SNPTES-FEN, SNB-FEN,  
SNPREES-FO,USCA-CGT, CEC**

## **RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COMMUNIQUÉ**

Les syndicats de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur se sont réunis le 17 avril 1996.

Ils affichent leur volonté de créer toutes les conditions d'une action de haut niveau rassemblant les personnels de tous les EPST et des Etablissements d'Enseignement Supérieur.

**Pour réaliser cet objectif les syndicats  
soussignés décident de déplacer au  
21 MAI 1996**

**la JOURNÉE D'ACTION et la  
MANIFESTATION NATIONALE**

initialement prévue le 2 mai, de la Sorbonne au Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Manifestation qui sera précédée par un Forum sur la Place de la Sorbonne.

Les syndicats appellent tous les personnels, de tous les établissements, à préparer cette MANIFESTATION NATIONALE dans les laboratoires et les services.

Ils appellent à poursuivre l'action pour :

- l'arrêt des gels et suppressions de postes budgétaires dans les EPST,
- des créations nouvelles de postes pour permettre la résorption de l'emploi précaire (dans l'immédiat le réemploi de tous les précaires) et assurer un taux de renouvellement suffisant dans toutes les catégories d'emplois budgétaires,
- une politique de développement dans les EPST et l'Enseignement Supérieur correspondant aux besoins de ces secteurs, ce qui suppose une progression des moyens budgétaires des établissements en crédits et emplois (Chercheurs, ITA, Enseignants-Chercheurs, IATOS),
- la restitution des crédits annulés dans les laboratoires et le remboursement de la dette de l'Etat vis-à-vis du CNRS et de l'INSERM, par l'attribution des crédits de paiement manquants ; la remise à niveau des crédits de soutien de programme, entre autres au CEMAGREF,
- l'abandon de la politique qui remet en cause le financement récurrent des laboratoires au profit de programmes prioritaires (ou stratégiques) décidés en dehors des instances scientifiques, ainsi que de toute politique tendant à mettre en péril les services publics de Recherche et d'Enseignement Supérieur,
- le maintien des EPST et de l'ensemble de leurs missions fondamentales.

Les syndicats de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur soutiennent la lutte des personnels de l'INRA pour empêcher le vote par le CTP du *Contrat d'Objectif*.

**SGEN-CFDT, SNCS, SNIRS-CGC, SNESup-FSU,  
SNPCEN-FSU, SNTRS-CGT, FERC-Sup-CGT,  
SUP'Recherche-FEN, SNPTES-FEN, SNB-FEN,  
SNPREES-FO,USCA-CGT, CEC**

## Compte rendu de la rencontre de la FERC-CGT avec Monsieur d'Aubert, Secrétaire d'Etat à la Recherche, Mardi 9 avril 1996

La délégation de la FERC était composée de : Annick Kieffer et Jean Omnès (SNTRS-CGT), Alain Roques et Alain Pointillart (CGT-INRA), Alain Monnier (CGT-INED) et Robert Ardeni (CGT du Centre d'Etudes de l'Emploi).

Au delà de commentaires vagues, genre discussion de salon, nous n'avons eu que peu de réponses précises aux questions que nous avons posées et aux propositions concrètes que nous avons faites.

Nous nous contenterons donc de rapporter celles qui ont un intérêt réel.

**RÉFORME DE L'ETAT :** "n'avez aucune crainte, il n'y a pas de réforme d'ensemble des organismes de recherche qui soit engagée. La seule question en débat sur ce sujet est l'organisation de l'aide au développement. Cela concerne l'ORSTOM et le CIRAD". Il préfère parler de rapprochement plutôt que de fusion. Il n'est pas question, pour lui, de faire évoluer les EPST vers des "agences d'objectifs".

Il remet sur la table l'idée d'un "Consortium" des Sciences Physiques pour l'Ingénieur permettant de "rapprocher" les parties des organismes oeuvrant en ce domaine (CNRS, CEA, INRIA, ...).

Il y a volonté d'un renforcement de la Tutelle sur les organismes, par une intervention plus forte dans les Conseils d'Administration. Il insiste particulièrement (de manière appuyée) sur l'indispensable valorisation des acquis de la recherche.

Rappelons ici le projet soumis au CTPM le même jour : *"le Ministre chargé de la Recherche proposera dans un délai de 6 mois une réforme d'ensemble de ces institutions afin de clarifier leurs missions et d'opérer les regroupements, les rapprochements et les coopérations qui paraîtront utiles"*.

A croire qu'il n'a pas lu ce document (qu'il avait pourtant sous les yeux), ni la proposition n°17 du plan triennal intitulée *"Réduire le nombre des établissements publics"*.

**CONTRAT D'OBJECTIF INRA :** Il indique qu'il n'est pas un fanatique des contrats d'objectifs.

Lorsque nous lui avons rappelé que le "contrat" était soumis au CTP de l'INRA le 24 avril, il a indiqué que "ce n'est pas encore fait". Ce qui est une indication importante à prendre en compte pour la mobilisation des agents à l'INRA. Cependant, il n'a pas répondu précisément à la demande de retrait du Contrat d'objectif INRA. En matière de relation contractuelle Etat-Etablissement il a précisé qu'en aucun cas il n'y avait d'engagement financier de l'Etat, et qu'évidemment l'organisme qui contracte pouvait ainsi se sentir lésé.

**FINANCES :** A propos des déficits dans les finances du CNRS :

M. d'Aubert parle de "son souci d'améliorer la situation financière du CNRS".

Il nous parle d'un déficit de 1 milliard à l'origine dont la moitié a été couverte par des Crédits de Paiement (CP) 300 millions en 1995 et 227 millions en 1996. Les 500 millions d'Autorisations de Programmes (AP) "non couvrables" par des CP seront annulées. Rappelons que la Direction du CNRS elle-même parlait de 1,2 milliard de déficit aujourd'hui (en tenant compte des 527 millions de rattrapage). MM. Bayrou et d'Aubert veulent effacer une grosse partie de leur ardoise. C'est plus facile que de payer ses dettes !

**A propos des menaces de suppressions de crédits 1996 :**

M. d'Aubert indique que, dans tous les organismes, 70% des AP de 1996 pourront être dépensées avant le 1er juillet 1996, et 15% supplémentaires avant le 30 septembre. Reste 15% qui ne sont pas, pour le moment, garantis.

Le risque de suppression pour les 15% restants est donc réel pour tous les organismes de recherche.

Nous avons abordé la question du crédit d'impôt-recherche pour lui demander le rapatriement de cette somme vers la recherche publique, au lieu de la spéculation. Il nous a répondu que c'était un bon incitateur pour les sociétés qui font des bénéfices, et que "ce n'était pas cette disposition qui constituait le vrai cadeau aux entreprises, mais plutôt l'impôt sur les sociétés". De plus, "si on le supprimait, on ne pourrait le récupérer pour la recherche publique, car c'est une mesure d'incitation qui n'est pas inscrite telle quelle au BCRD". !

### **L'EMPLOI**

**Sur l'arrêt du gel et des suppressions d'emplois : aucune réponse.**

A propos de "l'année blanche" en matière de recrutement en 1997 : il n'en a pas entendu parler. Il a ajouté le plus sérieusement du monde que pour 1996 il y aurait plusieurs centaines de créations de postes de chercheurs et d'ITA.

Nous lui avons fait remarquer qu'il confondait recrutements sur postes non gelés et non supprimés avec créations d'emplois.

Non seulement il ne répond pas mais en plus il affabule !

Il parle d'inciter à la mobilité des ITA et des chercheurs vers l'extérieur et en particulier vers les universités en facilitant les "passerelles".

Il évoque une mesure de mise à la retraite en ramenant l'âge limite de 68 à 65 ans pour les directeurs de recherche.

Vous remarquerez que les seules mesures envisagées tendent à réduire les effectifs CNRS, à réduire le poids de la masse salariale.

Les emplois occupés par ceux qui ont dépassé 65 ans ne seront pas mis au recrutement : ils sont financés sur fonds propres CNRS et en surnombre. Surnombre que le gouvernement demande au CNRS de résorber.

Sur toutes les autres questions : RIEN.

# A propos du rapport Costes...

## **Le rapport Costes et la politique scientifique des ITA au CNRS : récession et dédéploiement des emplois techniques**

Aubert, actuel Directeur Général du CNRS a chargé Costes d'une mission sur l'emploi ITA : "analyse de l'existant par discipline", "évaluation des besoins et des tendances", mise en regard de l'existant et des besoins, afin de définir des critères et des propositions d'actions avec pour objectif la meilleure efficacité de notre politique scientifique", "examen des modalités de gestion des personnels ITA afin de proposer des évolutions" pour "simplifier" celle-ci ... tout en respectant le statut ! D'ordinaire, la politique du personnel relève de la gestion et non du domaine scientifique, même si l'objectif de la première est affirmé être au service de la seconde. Le titre du rapport éclaire le but de Mr Costes, décrire l'emploi ITA du point de vue de son usage dans les différentes disciplines scientifiques et dans l'appareil administratif du CNRS entre 1989 et 1994.

### **Moins d'ITA**

Ce travail est essentiellement factuel. Il fournit une série de tableaux statistiques et d'indicateurs chiffrés sur les évolutions, globales et par départements scientifiques, des effectifs chercheurs et ITA selon la catégorie. Il montre ce que nous savions déjà, une sensible croissance des effectifs chercheurs (+ 7,46%) et une légère diminution des effectifs ITA (- 0,74%) qui s'accompagnent d'une modification structurelle, avec un accroissement des ingénieurs (+ 9,3%) et une régression des techniciens et des administratifs (- 11,1%). Le nombre d'ingénieurs s'accroît surtout dans le SPI, le SPM, l'IN2P3 et le SDU, il diminue en SHS. Le SPI et à un moindre niveau le SPM conservent une hausse des effectifs des techniciens. La diminution la plus forte concerne l'IN2P3 et la chimie.

Costes utilise ensuite une série d'indicateurs, progressivement affinés, qui rapportent les effectifs ITA -ou leurs grandes catégories - à ceux des chercheurs. Le ratio global diminue légèrement sur la période considérée (de 1,36 à 1,26) avec une détérioration importante du ratio techniciens-administratifs/chercheurs. En revanche, la remarquable stabilité des variations selon que l'on prend ou non en compte les moyens communs et l'INIST est étonnante. Mais lorsque l'on exclut l'IN2P3 du calcul, le ratio passe en dessous de 1 et la baisse est plus faible.

Les ingénieurs composent la part la plus importante des personnels ITA des laboratoires. Toutefois le ratio Ingénieurs/chercheurs évolue peu : **il n'y a pas simple translation des emplois de techniciens vers les ingénieurs (requalification des ITA) mais bien une récession d'ensemble de l'emploi technique et administratif.**

### **Qui varie selon les secteurs scientifiques**

Costes approche pas à pas la situation effective de l'emploi dans les laboratoires. Le département SHS subit la plus forte dégradation qui affecte toutes les catégories, et d'abord celle des ingénieurs. L'emploi ITA en SHS est considéré comme atypique, il ne recouvre pas des qualifications techniques au sens étroit du terme. Sans doute est-ce là la conséquence d'une absence de réflexion sur l'organisation, la division et l'évolution du travail dans des disciplines où l'activité technique ne consiste pas en une action sur la matière. Les départements SDU et SPI présentent une configuration toute autre, les ratios ITA/chercheurs y sont supérieurs à 1 (respectivement 1,58 et 1,27 en 1994, soit une dégradation pour le premier et une amélioration pour le second). En SPI, le ratio ingénieurs/chercheurs croît de manière exceptionnelle, conforme aux évolutions des effectifs cités plus haut. L'on comprend mieux l'exclusion de l'IN2P3 de certains tableaux publiés par Costes, il y a près de 4 ITA pour un chercheur (en 1994, 2 ingénieurs et 1,4 techniciens), cela affecte une moyenne!. Mais ce secteur connaît une détérioration importante de l'emploi

des techniciens, qui s'accéléra dans les années à venir si l'on suit les recommandations de Doubre et de Costes lui-même.

### **Plus de précaires**

La partie la plus intéressante du rapport est certainement la prise en compte de l'ensemble des personnels qui travaillent effectivement dans les laboratoires du CNRS, c'est-à-dire les chercheurs des autres organismes, les enseignants-chercheurs, les IATOS et les personnels appelés pudiquement "non permanents". L'on apprend ainsi qu'en 1994, 15.041 personnes occupaient des emplois précaires (qui recouvrent, les CES, CDD, les doctorants, les post-doc etc.), soit davantage que les chercheurs ou les ITA et autant que les enseignants-chercheurs. Ces effectifs passent à 20.752, en 1995. **La croissance de l'emploi scientifique ces dernières années s'est effectuée exclusivement sous la forme précaire, par le recours à la main-d'oeuvre non statutaire et étudiante.** Les ratios ITA/chercheurs se sont dégradés dans tous les organismes qui interviennent dans les laboratoires CNRS que ce soit au CNRS, dans les autres organismes de recherche et dans l'Université (où le ratio IATOS/enseignants-chercheurs est scandaleusement bas, 0,26 en 1995).

### **Plus mobiles et plus flexibles**

Costes ne met pas en cause la politique de récession de l'emploi ITA, ses conclusions l'admettent et tentent d'en limiter les effets néfastes par la recherche d'une plus grande cohérence :

- Il y aurait trop d'ITA-chercheurs, ce qui fausse la situation. Les frontières entre les deux fonctions, recherche et technique doivent être mieux déterminées et la situation clarifiée par des "permutations d'emploi" (les détachements ?). Ceci concernerait au premier chef le département SHS.
- Il faudrait définir avec plus de précision les fonctions d'ingénieurs et donc affecter les postes et les individus de manière plus judicieuse.
- Il faudrait éviter une dispersion trop grande autour de la moyenne, celle-ci doit devenir une norme. Les laboratoires qui se situent en-dehors des écarts admissibles à la moyenne du département ( $\xi$  étant la moyenne du rapport ITA/chercheur du département  $i$ , les laboratoires ne doivent pas se situer en dehors de l'écart  $[\xi/2 - 2\xi]$ ) devront modifier leur politique d'emploi.

Costes préconise d'appliquer au secteur SDU les conclusions du rapport Doubre sur l'IN2P3. C'est-à-dire la casse de l'emploi technique et le redéploiement des ingénieurs. Il relève bien - ce que nous avons dénoncé dès le début de l'application de cette politique - que la diminution des petites catégories "pose de nombreux problèmes aux laboratoires tant du point de vue financier que du point de vue du service rendu", mais, ... vogue la galère !

### **La formation au service du redéploiement**

Les moyens pour parvenir à une plus grande efficacité d'une politique de l'emploi scientifique, donc pour redéployer efficacement, sont, pour Costes, l'augmentation de la mobilité interne, et la formation (assurer les transferts, suivre les évolutions scientifiques et techniques...). La formation servirait-elle à mettre les ingénieurs en place en conformité avec les fonctions assignées à ces catégories, dans les laboratoires prioritaires, pour des fonctions définies et limitées dans le temps ?

Et que propose donc Costes sur les conséquences pour l'activité de recherche de la diminution des emplois de techniciens et d'administratifs ? Enfin, avons-nous mal lu, ou Costes commente-t-il longuement l'explosion des emplois "non permanents" ?

Bref, une seule solution, se mobiliser pour créer des emplois qui répondent aux besoins des laboratoires.

Annick Kieffer

# CONTRACTUALISATIONS :

**La recherche sous tutelle directe du Ministère, le grignotage des statuts des EPST et le contrôle direct du budget et des emplois des laboratoires sont les axes de la réforme globale de l'Etat, en cours.**

**La contractualisation valide la baisse de budget entraînant à la fois la baisse des effectifs des ITA (et préparation de leur redéploiement) et la baisse du nombre d'unités associés.**

**Elle ouvre ainsi, répondant aux vœux des accords de Maastricht et du FMI, à la perte de service public par l'autonomie des Universités, le grignotage permanent de l'existence d'organismes publics, nationaux et pluridisciplinaires de recherche, l'abandon de la recherche fondamentale sans oublier notre statut de titulaire.**

**Le SNTRS-CGT présente les différentes pièces du dossier sur la contractualisation et les premiers éléments d'analyse comme contribution au débat de la Journée d'Etudes sur la "POLITIQUE SCIENTIFIQUE ET L'EMPLOI" du 22 mai à Ivry.**

**Ce dossier a été réalisé par Jean Louis ANDRIEU**  
Section de Lyon-Université et membre de la Commission Exécutive.

Depuis plusieurs années, nous dénonçons tous les coups bas menés contre le service public de recherche, du "schéma stratégique du CNRS" de 1993, des conclusions de la "Consultation Fillon", de la "Circulaire Bigot" (14 octobre 1994), du "Rapport Laurent" (20 janvier 1995) aux autres textes qui seront cités ultérieurement.

Rappelons-nous l'essentiel du communiqué du SNTRS du 13 juin 1994 stigmatisant les gels de crédits :

*... "Aujourd'hui, la recherche publique est véritablement en danger, elle ne pourra pas supporter indéfiniment les gels de postes et les diminutions de crédits qui font une véritable politique, loin des effets de manche sur "l'enfant chéri de la République".*

*Cette politique vise à contraindre les laboratoires publics à être tributaires des contrats avec les entreprises, avec Bruxelles, avec les conseils régionaux. Ces pourvoyeurs de contrats ne s'inscrivent pas dans les programmes de recherche retenus par les instances scientifiques, mais imposent leurs thèmes immédiatement "rentables" ou résultant de choix exclusivement politiques, mettant ainsi en cause la pluridisciplinarité des recherches de l'organisme.*

*En diminuant les ressources des EPST, le gouvernement veut changer le mode d'attribution des crédits pour favoriser les financements sur objectifs finalisés et définis au niveau ministériel. La contractualisation des EPST trouve là une concrétisation spectaculaire : des experts nommés définissent la politique scientifique et attribuent les crédits sur contrat en lieu et place des instances scientifiques."*

Dans le N° 314 de janvier 1995, l'éditorial du BRS mettait en évidence le moins d'emplois statutaires stables, le transfert partiel du financement des salaires, la dégradation financière du CNRS, la baisse soutenue de la dotation des laboratoires. Il caractérisait tous ces "rapports" et "circulaires" comme le cadre de la mise en place d'un contrat unique tripartite pluriannuel, établi entre une Université, le CNRS et le MESR ; cette mise en place constituant le lien entre contractualisation des EPST et contractualisation des Universités (qui existe depuis 8 ans).

Nous écrivions également (page 7) *"Le maître mot de ce "partenariat" est la globalisation des moyens "consolidés"", c'est-à-dire incluant les crédits correspondant aux salaires des personnels. Il annonce clairement que l'objectif est le pilotage des recherches par l'imposition d'objectifs ciblés. Il confirme la volonté de bouleverser les structures de recherche, en particulier les URA"*

Concrètement, après la première vague de contractualisation, où en sommes-nous ?  
Témoin lyonnais, je citerai quelques exemples locaux mais rassemblerai d'autres éléments nationaux (en particulier les compte rendus de sections du Comité National riches d'informations) pour éclairer mes propos.

Qu'en est-il par exemple à Lyon I (Université Sciences/Santé) ?

33 URA sont transformées en 20 UMR et 13 UPRESA, proportion que confirment les chiffres édités dans les derniers Conseils Scientifiques du CNRS : sur 299 URA, 163 passent UMR soit une perte d'environ 40% d'URA. Cela peut aller beaucoup plus fort, exemple de Lyon II (Sciences humaines) qui, sur 12 URA présentes, se retrouve avec 4 UMR et 8 UPRESA !

Quels sont les premiers critères utilisés ?

Le texte de la M.S.T. (Mission Scientifique et Technique) du 15 mai 1995 donne quelques éléments :

*"... Chacun des projets a été soumis à l'appréciation d'experts qui ont rapporté devant les groupes d'experts de la Mission Scientifique et Technique. Après débat au sein de ces groupes, une proposition de réponse à la demande de reconnaissance et de financement a été faite en précisant le statut de la reconnaissance : UPRES (Unité Propre de Recherche de l'Enseignement Supérieur), résultant, pour partie, de la transformation des Equipes d'Accueil, UPRESA, (Unité Propre de Recherche de l'Enseignement Supérieur et Associée à un organisme), UPRES/JE (jeune équipe), UMR (Unité Mixte de Recherche), UPR CNRS (Unité Propre de Recherche du CNRS), le nombre d'Enseignants-Chercheurs considérés comme actifs au vu du bilan des 4 dernières années et le classement A, B ou C de l'unité ou du projet.*

*Ce classement sur 3 niveaux est tel que 25% des projets ont bénéficié du classement A, le plus élevé, 50% du classement B et 25% du classement C. La proposition de financement est fonction du nombre d'Enseignants-Chercheurs et de chercheurs actifs, du classement A,B ou C, de la nature de la reconnaissance et du champ scientifique considéré.*

*L'ensemble de la demande concernait 11.042 Enseignants-Chercheurs et 3.912 chercheurs. Ont été considérés comme actifs 8.702 Enseignants-Chercheurs et 3.311 chercheurs, ne faisant figurer une même personne qu'au titre d'une seule demande."*

C'est donc les 600 experts du Ministère (théoriquement aux noms inconnus) qui proposent dans le cadre de la contractualisation des axes priordu Comité National et au CNRS de les valider litaires et imposent leurs choix, demandant aux sections

Apparemment, les URA passant UPRESA ont le plus souvent peu de chercheurs CNRS. Le CNRS versant une dotation exclusivement aux chercheurs CNRS de l'UPRESA et non au reste de l'équipe, les économies peuvent devenir appréciables (30 KF par chercheur CNRS en Sciences de la Vie par exemple en 1996).

Le critère de validité scientifique du projet n'intervient pas forcément. Par exemple, citons le courrier paru dans BIO N°54, page 13, de septembre 1995 (lettre du département des Sciences de la Vie du CNRS) avec la réponse de P. TAMBOURIN :

*"Cher Collègue,*

*Paris, le 27 juin 1995*

*Encore une fois je me permets de m'adresser à vous en ces temps si incertains pour l'avenir matériel de notre Unité.*

*Dans mon précédent courrier du 15 juin, je vous faisais part de mes craintes quant au type de notre future association vis-à-vis de notre potentiel chercheurs. Aujourd'hui, je m'inquiète sur l'avenir financier qui me semblerait pas assuré de façon équivalente en UPR.*

*Vous savez que la direction de notre Etablissement est favorable à une UMR en Sciences de la Vie à l'INSA de Lyon.*

*D'autre part, je m'interroge sur la signification de la troisième diminution des crédits CNRS pour cette nouvelle association : de 350 KF en 1992 à 248 KF EN 1995 et 200 KF proposés pour la suite et pour combien de temps ?*

*Comme je l'ai exposé dans ma présentation synthétique de l'Unité, pages 14 à 22 du dossier de renouvellement, notre budget prévisionnel 95 (basé sur les coûts 94) est de 800 KF fonctionnement hors actions spécifiques, et nous avons besoin de 200 KF pour remplacer une ultracentrifugeuse hors d'état de marche (notée en état critique en 1994 et déjà demandée en 1993).*

*Avec les crédits actuellement prévus (CNRS + MESR), 50% de ce budget prévisionnel hors équipement seraient assurés. Cela signifie qu'il faut chercher dès à présent 50% des crédits, uniquement pour faire fonctionner le laboratoire.*

*Est-il normal de perdre du temps pour multiplier d'hypothétiques demandes pour des appels d'offres précis avec du fonctionnement de base ? La situation actuelle nous obligerait à détourner plus de 50% de notre activité efficace reconnue au profit d'éventuels industriels rarissimes qui ne sous-traitent que des actions qu'ils savent difficilement compatibles avec les budgets qu'ils proposent, sinon où serait leur intérêt ?*

*Etant donné le prix de revient de la recherche de haut niveau, il est impossible de demander à un industriel de payer "les annexes" (contrats d'entretien d'appareils, infrastructures, fluides...) et ces annexes pèsent de plus en plus lourd sur nous.*

*Sans financement de base assuré, comment assurer le fonctionnement de la recherche fondamentale dont les coûts sont loin de baisser en biologie moléculaire. C'est pourtant grâce à elle que nos industries seront plus tard performantes face à la concurrence étrangère !*

*Aussi je me permets d'insister auprès de vous, assurée de votre compréhension, pour que notre nouvelle association nous permette de retravailler avec une autonomie nous permettant de poursuivre les actions qui ont fait la preuve de la valeur de notre Unité.*

*Avec tous mes remerciements pour l'attention que vous voudrez bien apporter à ma requête, je vous prie d'agréer, Cher Collègue, mes très sincères salutations.*

**Pr J. Robert-Baudouy**  
Directeur de l'URA 1486 - CNRS

*Chère Collègue,*

*Dans votre courrier du 27 juin 1995, vous manifestez à nouveau votre inquiétude au sujet du budget de votre formation dans le cadre du nouveau plan de contractualisation. La qualité scientifique de votre groupe est vivement appréciée ainsi qu'en témoigne l'avis du récent Comité Scientifique qui vous a visité. Le label UPRES A ne porte nullement atteinte à cette appréciation car il a été volontairement appliqué à d'excellentes formations. Il reflète simplement une nécessaire répartition des tâches entre les différents partenaires concernés.*

*Soyez sûre que le CNRS fera tout son possible pour soutenir votre laboratoire, le dégel récent de 150.000 F en est la preuve tangible.*

*Veuillez agréer, Chère Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.*

**Pierre Tambourin**  
Directeur du département des Sciences de la Vie

Ce qui était la consigne du "Rapport Gross" du 26 janvier 1995 :

**"... 1 - Exposé des motifs.**

*La consultation nationale sur les grands objectifs de la recherche française a permis de mesurer combien, dans le respect de la diversité institutionnelle qui caractérise la recherche publique française, il était souhaitable pour tous de promouvoir le renforcement de la concertation et du partenariat entre les différents établissements (organismes, universités, grandes écoles,...).*

*Pour atteindre cet objectif en commun avec la recherche universitaire, et sans que cette démarche ne diminue l'attention portée par le CNRS aux relations qu'il entretient avec d'autres partenaires, deux options peuvent être envisagées :*

*- La première consiste à renforcer les relations déjà établies entre le CNRS et certaines unités implantées au sein d'établissements d'enseignement supérieur, selon un mode d'organisation de ces interventions proche de l'existant.*

*- La seconde consiste à inscrire les relations du CNRS avec la recherche universitaire dans le cadre d'un contrat unique pluriannuel, conclu conjointement avec l'établissement d'enseignement supérieur et avec le MESR, et s'appuyant sur les unités au profit desquelles le CNRS est disposé à engager ses moyens. cet accord constituerait alors un volet du contrat quadriennal passé entre l'établissement et le MESR et qui, lui,, intègre tous les aspects du fonctionnement universitaire.*

*... Outre les conditions évidentes de qualité scientifique, un critère déterminant pour que le CNRS s'engage dans ce partenariat sera donc l'adéquation d'une partie du projet de l'établissement avec les principaux éléments de sa stratégie scientifique.*

*La seconde des deux options présentées ci-dessus facilite considérablement, par le synchronisme de la contractualisation avec le CNRS et le MESR, la conception d'une politique scientifique d'unité et d'établissement et présente, pour les partenaires, l'intérêt évident d'une mise en perspective pluriannuelle de l'ensemble de leurs engagements sur des moyens consolidés (ressources humaines, infrastructures, fonctionnement, investissement, maintenance,...).*

*Les avantages que devraient apporter la seconde option à l'établissement partenaire, globalement et à chacune des unités de recherche bénéficiaires des moyens mobilisés, ainsi que l'intérêt, pour le CNRS et le MESR, d'une meilleure connaissance des politiques scientifiques des établissements d'enseignement supérieur leur permettant de mieux conduire une politique nationale, amènent à proposer aux établissements concernés par la campagne de contractualisation en cours lancée par le MESR (académies de Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Grenoble, Lyon et Dijon) d'entrer dans cette contractualisation selon cette option dès cette année, à titre expérimental et sur la base du volontariat. L'extension éventuelle de cette mesure se ferait ensuite, année après année, selon le calendrier de contractualisation prévu par le MESR.*

*Si un établissement ne souhaitait pas s'engager sur cette voie ou si, à l'issue de la négociation, il ne souhaitait pas conclure le contrat selon les modalités nouvelles envisagées, ses relations avec le CNRS resteraient strictement identiques à ce qu'elles sont aujourd'hui et le contrat avec l'Etat se conclurait selon les modalités bipartites actuellement en vigueur et définies par le seul MESR.*

*Les unités de recherche du CNRS et les universités ou écoles se distribueront selon trois grandes catégories :*

- les Unités Mixtes de Recherche (UMR)*
- les Unités Propres de l'Enseignement Supérieur (UPR ES), associées ou non au CNRS*
- Les Unités Propres du CNRS (UPR CNRS)*

*Dans le cadre de ce dispositif, les unités recevront des moyens récurrents, soit du CNRS, soit du MESR, soit de l'un et de l'autre.*

*En outre, elles pourront participer aux actions contractuelles du CNRS, de type programme, et bénéficier à ce titre d'un abondement de leurs moyens de recherche prévus au contrat. Ces moyens additionnels, incitatifs, seraient attribués par le CNRS hors du cadre du contrat quadriennal, sans synchronisme avec les échéances de celui-ci. L'importance relative de ces moyens par rapport aux moyens récurrents sera maintenue à un niveau modéré, ainsi que l'a indiqué le Ministre, dans son discours à la Conférence des Présidents d'Université (CPU) du 27 octobre 1994, dont voici un extrait :*

*"... Une des propositions concerne l'accroissement de la part des programmes. Le Directeur Général du CNRS m'a indiqué qu'il pensait qu'un objectif de 20% à terme des moyens de soutien de base par ces programmes était raisonnable, mais que ce niveau sera atteint de manière progressive. La bonne articulation entre la procédure des contrats et celle des programmes sera essentielle. Elle devrait assurer une transition douce entre les organisations actuelles et les structures nouvelles avec l'assentiment des personnels scientifiques et techniques concernés. Une deuxième caractéristique de la proposition présentée concerne la clarification des responsabilités respectives du ministère, du CNRS et de l'établissement concerné quant aux décisions de création des différentes unités et équipes de recherche universitaires. Ces décisions seront bien évidemment guidées par des avis scientifiques des instances d'évaluation compétentes, c'est-à-dire, après le Conseil Scientifique de l'établissement, le Comité National de la Recherche Scientifique et les groupes d'experts de la Mission Scientifique et Technique. ..."*

Rectifions l'énoncé de ce discours : c'est le groupe d'experts de la MST qui choisit la forme de contractualisation avec une équipe, le Comité National et ses sections n'émettant qu'un avis sur la qualité scientifique des projets d'association au CNRS (constamment vérifié lors de la session d'automne. Dans l'ensemble des sections ; pour preuve les comptes-rendus faits par nos élus qui se font l'écho des protestations des membres des sections à propos de la disparition de leurs prérogatives).

Cette première vague, concernant les Universités du Sud (33 concernant les villes de Toulouse, Montpellier, Bordeaux, Lyon, Grenoble, Dijon, Besançon) a donné un nouveau rôle aux Présidents d'Université. Les pages 7 et 8 du JOURNAL DU CNRS de mars 1995 est clair :

*"Dorénavant, le président de l'Université devra, dans le cadre du contrat définir officiellement la stratégie de recherche de son établissement et exposer de manière argumentée le choix de ses thématiques."*

Malgré tout, par plusieurs canaux d'information, 5 Universités n'auraient pas accepté la contractualisation ? Lesquelles ? C'est donc possible de refuser ces plans !

Ces mêmes pages 7 et 8 du JOURNAL DU CNRS (mars 1995) sont également claires sur le contenu de la convention :

*"... la convention exigera des trois entités impliquées qu'elles s'engagent, pour quatre ans, autour d'un programme clair et d'un budget consolidé. Figureront ainsi dans un même document l'ensemble des ressources destinées à assurer la création et le fonctionnement des unités : crédits de fonctionnement mais également infrastructures, équipements et personnel."*

Abordons le problème du budget consolidé : cela signifie que l'équipe contractualisée est considérée comme une entité, en dehors de tout, même de la Fonction Publique puisque le coût global sert de base du contrat. C'est une remise en cause du statut de titulaire pour le personnel qui est ouverte (un des axes du rapport Laurent : page 50 ; le rapport propose :

*"... que les dotations en emplois, tant en IATOS qu'en enseignants, soient exprimées à terme en masse indiciaire... Cela donnerait son sens à l'autonomie des Universités car elles seraient maîtres de la répartition des emplois afférents à cette masse indiciaire qui serait bien entendu distincte IATOS-enseignants ... à un instant donné si toute la masse indiciaire n'est pas convertie en emplois, emplois vacants notamment, elle pourrait être utilisée en crédits de fonctionnement ou d'investissement."*

En parallèle, si l'Université donne le coût pour l'usage des fluides et l'infrastructure (à Lyon I, évaluation à 325F/M2 par an!), alors une équipe installée dans un édifice public, avec des fonctionnaires va payer sa présence ?! Que devient alors un service public de recherche ?

Tout cela n'est pas théorique. Toutes les équipes rentrant dans la contractualisation en 1995 ont présenté un budget consolidé, c'est-à-dire avec la masse salariale de l'ensemble des personnels présents (cf., doc. 5, annexes 1 et 2).

Depuis au moins 1994, le CNRS apporte lui-même le barème officiel des coûts salariaux de chaque catégorie (salaires + charges + TVA) aux équipes préparant une demande de création ou de renouvellement d'association. Schéma également développé pour les programmes (texte MST du 12 octobre 1994) : le 2ème paragraphe stipule :

*"Les moyens correspondants seraient des moyens consolidés (moyens financiers et moyens en personnel, chercheurs et ITA) distribués selon une procédure propre à chaque programme".* Le 6ème paragraphe précise : *"Tout ce qui ne sera pas UPR ou UMR seraient sous la seule responsabilité scientifique et administrative des Universités, avec des moyens consolidés venant du MESR dans le cadre de la contractualisation et venant aussi dans le cadre des programmes du CNRS en réponse à leurs propositions formulées dans le cadre des appels d'offre".*

Propos que développait Monsieur AUBERT le 17 septembre 1994 devant les Présidents de section (jour où était annoncé le passage de 1350 URA à 400..."Ceci n'implique pas que les autres formations n'existeront plus, mais elles ne relèveront pas du même effort de contractualisation et de mise en place de moyens récurrents").

Tout cela est confirmé par Monsieur GROSS lors du Conseil Scientifique du 7 octobre 1995 : *"L'incidence (de la contractualisation) financière est importante. Les UPR ESA n'étant financées que sur des thèmes sans engagement récurrent du CNRS".*

Pour les travaux pratiques, Monsieur KASPI donne un éclairage précis dans son discours de politique générale aux sections du Comité National :

*"Premier principe : dans la contractualisation, l'Université est le principal partenaire, mais également les collectivités territoriales, la Communauté Européenne... Les dotations budgétaires de toutes les unités de recherche seront remises à plat. On ne voit pas finalement quels sont les critères d'attribution de ces financements. Par exemple, des équipes (une trentaine en SHS) qui n'ont ni personnels CNRS, ITA ou chercheurs, ont une dotation de base. Des rééquilibrages de dotations budgétaires se feront. On se donnera du temps (4 ans) pour faire une remise à plat complète des dotations budgétaires de toutes les unités".*

Au sein de ce budget, le CNRS en veut le contrôle complet : Monsieur TAMBOURIN recevant les Directeurs d'unités les avertit qu'aucune Association loi 1901 ne doit subsister, que toute la transparence doit être faite sur les sources de crédits d'une équipe. On comprend mieux cette demande du CNRS en lisant le texte du service juridique DD/PC, daté du 26 juin 1995, à propos des termes de contractualisation d'une UMR :

#### **"... X - CONTRATS DE RECHERCHE**

*Les contrats de recherche que l'unité souhaite conclure avec des organismes tiers, publics ou privés, français ou étrangers sont négociés par la partie désignée comme responsable des contrats dans le dossier descriptif de l'unité. Ils sont signés par les parties après accord du directeur de l'unité concernée.*

*Ces contrats peuvent comporter des clauses de confidentialité et de propriété industrielle. Ils doivent réserver la faculté pour les personnels de recherche de faire état de leurs travaux dans leur rapport d'activité selon des modalités propres à garantir si nécessaire le secret des informations. L'une des parties assure, au choix du directeur de l'UMR, la gestion de l'ensemble des contrats de l'unité. Les encaissements et les versements qui en découlent relèvent d'un comptable public.*

Cette gestion des contrats est assurée dans les conditions suivantes :

a) une fraction des ressources, apportées par les contrats de chaque UMR, définie par accord du CNRS et de l'établissement partenaire du contrat quadriennal, est prélevée. Cette fraction F est identique quel que soit celui des deux partenaires assurant la gestion des contrats.

b) Dans tous les cas, 50% de la fraction F sont reversés au budget global annuel de l'UMR pour assurer le fonctionnement courant de l'unité.

c) Les 50% restants de la fraction F sont versés à une ligne budgétaire de l'établissement gestionnaire, commune à l'ensemble des UMR. L'utilisation des ressources ainsi créées est approuvée conjointement par les partenaires.

d) Les provisions pour pertes d'emplois font l'objet d'un prélèvement spécifique, par l'établissement gestionnaire, sur les contrats qui comportent des dépenses de personnel".

Extrait du Service Juridique : DD/PC du 26 juin 1995

Il y aura des prélèvements supplémentaires sur les contrats, sans oublier que la "gestion" de ces contrats fournit des "liquidités" dans la comptabilité !

Dans ce cadre de budget consolidé, que deviendront les personnels et leur statut ?

Tout d'abord, les ITA et IATOS auront les mêmes congés CNRS et pas Universitaires (cité dans les compte rendus de sections réunies en automne et dans le texte "juridique" (§ II-9) du Comité National du CNRS du 26 juin 95. Ce qui constitue une remise en cause du statut du personnel des Universités et/ou de leurs acquis.

Le département SHS veut rationaliser les structures. Ainsi Monsieur BARJOT (directeur adjoint) "pense que des ITA seront amenés à l'avenir à travailler pour plusieurs unités, soit dans le cadre d'Unités Mixtes de Service (UMS) ou de Fédérations de Recherche (FR). Il faut partager les tâches des ITA entre plusieurs structures. Les structures fédératives permettent d'optimiser les moyens en ITA. Le département SHS s'efforce de réduire le nombre d'unités à l'aide de deux moyens : la désassociation d'une part ; l'association d'équipes dans le cadre de la contractualisation d'autre part".

Monsieur AUBRY (Directeur Scientifique SDU) précise encore mieux l'avenir lors de la réunion de la section 12 en Automne 95 : "... Le CNRS veille à ce que soient pris en compte à la fois le rapport ITA/chercheurs et IATOS/Enseignants-Chercheurs, le second étant en moyenne plus faible que le premier. Des redéploiements d'ITA pour adapter, avec les effectifs disponibles, le soutien technique aux formations pourra être demandé par la direction du département."

Où y a-t-il du personnel ITA ? La répartition avec le rapport ITA/Chercheurs sont les suivants :

Département	Rapport ITA/Chercheurs	ITA
PNC	3	1639
SDU	1,45	1454
SDV	1	2359
SHS	0,7	1518
SPI	1	1178
Sciences Chimiques	0,8	1463
SPM	0,7	983

Qu'apprends-t-on par le Conseil Scientifique du CNRS (15/02/06) ? La confirmation de la "restructuration" du LPC du Collège de France (24 chercheurs et 59 ITA) et du CRN de Strasbourg (68 chercheurs et 251 ITA du CNRS).

En "restructurant" 40% des URA (soit aux environs de 450 unités) par la contractualisation, c'est la possibilité de redistribuer de nombreux postes !

En Sciences de la Vie, rappelons depuis mars 1994 la mise en place d'un comité de redéploiement des personnels ITA ayant en charge de définir des postes d'accueil prioritaires "sans support budgétaire". L'ITA qui y postule, quittant un laboratoire "non prioritaire" ne sera pas remplacé. Une liste d'AFIP (Affichage de Fonctions d'Intérêt Prioritaire) est régulièrement publiée dans le bulletin du département ! PNC, SDU,SDV, les départements aux effectifs importants sont donc dans le collimateur.

Les chercheurs ne sont pas oubliés non plus !

Citons la lettre du 14 novembre où Monsieur GROSS demande aux directeurs scientifiques du CNRS de saisir le Comité National pour que les listes de chercheurs et Enseignants-Chercheurs des UMR soient passées au crible d'une sélection a posteriori. Les termes de la lettre de Monsieur GROSS identifient des "personnes déclarées actives en recherche". Les critères définissant la qualité "actif en recherche" ne sont pas précis, mais implicitement, des personnels (chercheurs/Enseignants chercheurs) n'ayant pas publié depuis 12 à 24 mois sont susceptibles d'échapper, a priori, à la catégorie "actif en recherche". Cette lettre peut inspirer deux remarques :

- 1 - La lettre de Monsieur GROSS se réfère au taux de publication comme indicateur unique de l'activité en recherche.
- 2 - Elle implique qu'une baisse éventuelle de l'activité au cours des deux dernières années justifie l'exclusion d'une UMR pour les 4 années à venir, ce qui va à l'encontre de la politique développée dans les sections du Comité National.

Dispositif qui se complète avec les entretiens individuels chercheurs/direction mis en place en 1996 à 35,45, 55 ans! (annoncé dans les sections du Comité National, session d'automne 1995) ainsi que les appels à la mobilité vers l'Enseignement Supérieur. A budget fermé, le MESR a besoin d'effectifs d'enseignants pour absorber la vague étudiante actuelle et à venir !

Vague qui débute en 1990 (effectifs à Lyon I, secteur Sciences qui passent de 11.600 à 16.311 de 1990 à 1996, celui du secteur Santé restant stable 10.838 --> 10.643. Ces augmentations étant "suivies" par la création de quelques postes Enseignants-Chercheurs en 90/91 et de 33 en 1996 !).

Ceci n'est pas un document exhaustif. D'autres développements complémentaires sont à faire par exemple sur celui de la formation permanente et le "marché" que cela représente pour les Universités et qui s'accroît pour la production de "ressources propres" et nous ferait revenir sur le budget global. (Exemple de Lyon I : le total des subventions de l'Etat s'élève à 186 M.F. sur un total de 455 M.F./hors salaires d'Etat).(voir annexe 3)

**Pour en terminer, la contractualisation valide la baisse de budget entraînant à la fois la baisse des effectifs des ITA (et préparation de leur redéploiement) et la baisse du nombre d'unités associés.**

Elle ouvre ainsi, répondant aux vœux de Maastricht et du FMI, à la perte de service public par l'autonomie des Universités, le grignotage permanent de l'existence d'organismes publics, nationaux et pluridisciplinaires de recherche, l'abandon de la recherche fondamentale sans oublier notre statut de titulaire.

**Plus que jamais, nous devons mettre en avant le refus de la contractualisation du CNRS et autres organismes de recherche.**

**Plus que jamais, nous devons expliquer que le passage au financement par contrats et/ou programmes amènera et amène déjà non seulement à la dislocation des unités de recherche, au pilotage des recherches en dehors des instances scientifiques, mais aussi à la mise en cause du statut de titulaire ainsi que du développement d'un service public de recherche :**

- **Maintien du financement régulier des unités de recherche**
- **Abandon de la contractualisation**
- **Couverture par l'Etat de 100% de la masse salariale avec la garantie du maintien du statut pour le personnel de la recherche publique**

**font parties des revendications que nous devons développer et expliquer encore plus.**

# DOC. 5

## Annexe 1

Pour la première fois les actuels contrats d'établissement (enseignement, vie sur le campus...) et le contrat DRED (recherche, doctorats...) feront partie du même document.

Cette mesure introduit essentiellement les changements pour les équipes de recherche et les demandes de formations.

Les formations de recherche seront demandées sous 6 labels :

- UMR - Unité Mixte de Recherche
- UPRES-A - Unité Propres de Recherche Enseignement Supérieur Associée
- UPRES - Unités Propres de Recherche Enseignement Supérieur
- EP - EA - JE - ("Equipes" : Postulantes, Accueil, Jeune)

Les UMR et UPRES-A feront l'objet d'une contractualisation tripartite ou quadripartite

Etablissement : Université, ISMRA

Ministère

EPST : CNRS, INSERM, INRA ...

Il est bien évident que la pérennité de la formation sera fonction du titre obtenu décroissant d'UMR à UPRES-A et à UPRES.

Il en est de même pour l'affectation des personnels qui y travaillent, principalement pour ceux dépendant des EPST.

## Annexe 2

### Tableau par fonctions

#### rattrapage

#### développement

	a.1 budget E.S. non gagés				c. budget G.O.	TOTAL	a.1 budget E.S. non gagés				c. budget G.O.	TOTAL
	96	97	98	99			96	97	98	99		
1. Scolarité												
1bis. Orientation												
2. Assis. à l'enseignement												
3. Adm. de la recherche												
4. Assis. à la recherche												
5. Documentation												
6. Vie Institutionnelle												
6bis. Service Intérieur												
6ter. Communication												
6quatro. D.I.S.T.												
7. Vie de l'étudiant												
7bis. Restauration												
èter. Hébergement												
8. Gestion financière												
9. Gestion du personnel												
10. Logistique immob.												
10bis. Nettoyage des locaux												
10ter. Surveillance												
10quatro. Hygiène et Sécurité (CHS)												
11. Informatique												
12. Reprographie												
13. Prestation de service												
TOTAL												

E.S. : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
G.O. : Grands Organismes (CNRS - INSERM - INRA ...)

Annexe 3

**RESSOURCES GLOBALES LYON I - 1996 -  
Hors salaires d'Etat (MF TTC)  
(en chiffres ronds)**

<b>1) Financement récurrent de fonctionnement</b>	<b>149 MF (32,75 %)</b>	
a) Subventions		
- Ministère, hors IUT :	44 )	
- Ministère, 2 IUT :	23 )	
- SIUAPS	1,7 )	<b>75 MF</b> (50,33 %)
- Médecine préventive	0,8 )	
- Documentation	4,8 )	
- Spécifiques	0,8 )	
b) Fonds propres :		
- Formation continue	23 )	
- Taxe d'apprentissage	9 )	<b>74 MF</b> (49,66 %)
- Droits universitaires	25 )	
- Collectivités	10 )	
- Communauté Européenne	3 )	
- Fonds placés	4,3 )	
<b>2) Financement récurrent de la recherche</b>	<b>145 MF (31,8 %)</b>	
a) Subventions		
- Ministère (volet recherche du contrat éta)	50 )	
- CNRS	20 )	<b>90 MF</b> (62 %)
- INSERM	20 )	
b) Fonds propres		
- Contrats Université	25 )	<b>55 MF</b> (38 %)
- Contrats Filiale	30 )	
<b>3) Contrat pédagogique 1996</b>	<b>21 MF (4,6 % de 5) (28 % de 1 a)</b>	
- Accueil, orientation	1,5 )	
- Centres de ressources	5 )	
- Modernisation gestion	1,1 )	
- Documentation	1,4 )	<b>21 MF</b> = total
- Relations internationales	0,4 )	
- Maintenance	8,4 )	
- SIUAPS	2,5 )	
- PUL	0,6 )	
<b>4) Mouvements internes</b>	<b>140 MF (30,7 %)</b>	
<b>5) Total du budget prévisionnel hors salaires d'Etat</b>	<b>455 MF (100 %)</b>	
1 + 2 + 3 + 4		

= total  
186 MF.

Ce dossier sur la contractualisation se termine et ouvre le débat. Nous invitons les adhérents, les sections à préparer la journée d'études du 22 mai, en faisant part de leur vécu et de leur point de vue.

**M. L'AMBASSADEUR  
DU MEXIQUE  
EN FRANCE**

Le bureau national du Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT), soutient les demandes du SUTAU :

- l'ouverture de négociations directes avec le régent du district fédéral de Mexico, Oscar Espinoza,
- la libération de tous les dirigeants syndicaux emprisonnés,
- le recouvrement des propriétés syndicales confisquées et le déblocage des comptes syndicaux gelés,
- une solution positive aux revendications des employés des transports publics de Mexico, le réemploi de tous les licenciés.

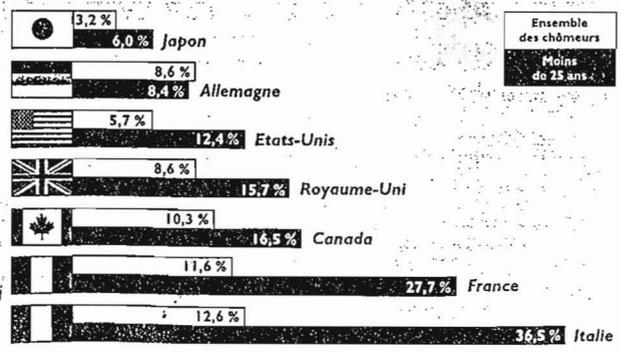
Orsay, le 17 avril 1996.

**La France des jeunes... chômeurs**

Les jeunes des pays du G7 ne se préparent pas tous le même avenir : au Japon, leur taux de chômage est certes deux fois plus important que celui de la population active, mais il ne dépasse pas les 6%. En Allemagne, ils sont logés à la même enseigne que l'ensemble de la population au chômage, avec un taux de 8,4%. En France, ils sont moins bien lotis : 27,7% de jeunes chômeurs (soit 603 000 fin 1995) pour un taux général de 11,6%. Seule l'Italie fait pire...

**Chômage des jeunes : la France dans le rouge**

Taux de chômage en % de la population active dans les pays du G7 en décembre 1995



O P T I O N S

N° 308 / 22 AVRIL 1996

## Contractualisation de l'INSERM ? REAGISSONS !

Les mesures budgétaires récentes appliquées à l'INSERM et au CNRS ont entraîné de fortes réactions dans la communauté scientifique et une mobilisation sans précédent des responsables de formations de recherche : un millier sur 1300 au CNRS et plus de 170 directeurs d'unité sur 250 à l'INSERM ont manifesté publiquement leur mécontentement d'une part contre des suppressions de crédits (CNRS) et d'autre part contre les mesures de régulations budgétaires (CNRS ET INSERM) qui ressemblent fort à des gels précédents des annulations.

Contrairement au discours officiel qui voudrait que l'emploi soit la priorité, ce dernier est mis à mal par le gouvernement dans les organismes de recherche comme dans l'ensemble de la fonction publique. Il est nécessaire de lutter pour des budgets correspondant aux besoins du pays ainsi qu'aux nécessités de la recherche, ce qui implique des budgets comportant de nombreuses créations d'emplois.

Ces mesures ne sont que la partie visible des réformes des services publics d'Enseignement, de Recherche et de Santé qui se mettent en place dans la lignée de "la concertation Fillon", du plan Juppé, et en parallèle avec la pseudo concertation menée par Bayrou.

Ces réformes visent, sous le prétexte de répondre à la demande sociale et à l'aménagement du territoire, au démantèlement du service public. Les outils de ces réformes sont la gestion régionale, la contractualisation et le pilotage technocratique.

Les réformes qui se préparent sont pensées de manière cohérente :

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche déclarait le 17 juin 1993 : "... Les grands organismes doivent définir les orientations, attribuer les fonds, essentiellement dans le cadre d'appels d'offres. Par contre, il n'est pas sain qu'ils gèrent directement les laboratoires ; leur gestion doit être contractualisée avec l'institution qui les héberge, en particulier les Universités".

Dans le rapport "DEVULDER" de Novembre 1995, on peut lire également : "*Dans les établissements de santé, les missions de recherche sont organisées soit dans le cadre de contrats de recherche entre ces établissements et des établissements institutionnels de recherche, soit dans le cadre des "communautés hospitalières et universitaires régionales".* Le problème est de savoir qui passe les contrats et au profit de qui et quels sont les nouveaux centres de décisions (les comités ministériels ad hoc en amont et lobbies hospitalo-universitaires en aval ?).

Dans la mise en place des Instituts Fédératifs de Recherche (IFR), il existe des exemples de transfert de centre de décision de l'INSERM vers des organismes extérieurs (CEA-Grenoble/DBMS, IGR-Villejuif, ...) qui contribuent au pilotage des unités INSERM vers des objectifs exclusivement appliqués et des intérêts privés, remettant en cause leur autonomie et leurs missions fondamentales. De plus, la direction de ces IFR veut avoir un pouvoir de décision sur les créations d'unités, ce qui remet en cause le principe de l'évaluation nationale.

Si l'on doit s'attendre à des changements importants dans le dispositif de recherche, c'est au niveau du statut des personnels qu'il faut s'attendre aux

conséquences les plus importantes. On commence d'ailleurs à en mesurer les effets, avec la mise en sommeil du statut des ITA. Le statut de titulaire représente pour les gouvernements de l'actuelle majorité, l'obstacle majeur à leurs projets. Le développement de la précarité de l'emploi est dans le vent, il a été abordé par exemple à la conférence des présidents d'universités de mars 1996 où il est apparu "*souhaitable d'accroître la possibilité de recruter des personnels contractuels sur ressources propres, notamment en matière de recherche grâce à l'assouplissement de la réglementation pour permettre aux établissements de cotiser aux ASSEDIC, et avec mise en place d'un fond de mutualisation au niveau national*".

Dans ce contexte, la vision "idyllique" du Directeur Général de l'INSERM tendant à faire croire que cet organisme échapperait à la tourmente, en quelque sorte l'oeil du cyclone, n'est pas du tout crédible.

La contractualisation de l'INRA est à nouveau à l'ordre du jour, ainsi que celle de l'INSERM, et même si elle n'apparaît pas trop contraignante, car ce qui est visé c'est d'abord de faire rentrer ces organismes dans un moule. Il est prévisible que la contractualisation de l'INSERM sera conditionnée par celle des missions de santé, de recherche et d'enseignement de l'hôpital dont la mission de service public est précisément menacée. On assiste d'ailleurs à la mise en place des mécanismes similaires entre le CNRS et les Universités.

Venant coiffer ce processus, la réforme de l'Etat sous la forme d'un plan triennal à mettre en oeuvre dans les 6 mois à venir, prévoit une restructuration de l'ensemble de l'appareil de recherche avec pour but "*de clarifier les missions et d'opérer des regroupements, de préciser les rôles respectifs des institutions de recherche et des agences d'objectifs qui peuvent constituer des outils de pilotage adéquats*".

Si l'on peut admettre que des réformes structurelles soient nécessaires, il est à craindre, dans un contexte de récession budgétaire, s'appuyant sur une volonté de changer les centres d'évaluation et de décisions, que le statut des EPST et de leurs personnels soient mis à mal.

Ajoutons que l'évolution de l'INSERM ne peut être dissociée de la réforme hospitalière en préparation : "véritable contrat de plan" visant au démantèlement du système sanitaire français, en faisant rentrer en force le secteur privé qui deviendra de facto un partenaire obligé des unités de recherche.

Cette politique est difficile à saisir et donc difficile à combattre, car elle se présente sous différentes facettes et ne comporte aucune attaque frontale ni aucune visibilité pour nous, sur le long terme. Elle se met en place par circulaires, ordonnances distillées au coup par coup et décrets. Cette manière de gouverner en "brouillant les cartes" ne doit pas entraîner une démobilisation des personnels, ce qui est l'objectif visé par le pouvoir, mais bien au contraire une vigilance et une mobilisation quasi permanente de l'ensemble de la communauté scientifique pour parer aux coups qui seront portés, dans les mois à venir, au dispositifs de recherche et au statut de ses personnels.

## **TEMPS DE TRAVAIL : Aménagement, annualisation** **Une exigence : la réduction.**

Le 9 février dernier se tenait une réunion Fonction Publique entre le Directeur Général et l'ensemble des Fédérations de Fonctionnaires (pour la CGT = l'UGFF et la Fédération des PTT) en vue de l'application de la Directive Européenne (N° 93/104/CE) du 23 novembre 1993 concernant l'aménagement du temps de travail. Cette directive vaut obligation avant la fin de l'année 1996.

Sous couvert d'introduction des minima européens, c'est l'ensemble de la réglementation actuelle qui est remise en cause. L'approche imposée par la Fonction Publique ignore totalement 2 impératifs : la réduction du temps de travail et la création d'emplois.

### **Ce que prévoit la Directive du 23/11/93**

1. La durée hebdomadaire de travail disparaît
2. La logique est modifiée (a contrario) par une définition de la durée de repos, journalière et hebdomadaire, avec pause méridienne pour les repas.

- \* Repos journalier : 11 heures consécutives par période de 24h
- \* Pause méridienne : Si le temps de travail journalier est supérieur à 6h = 30 mn
- \* Repos hebdomadaire : Pour chaque période de 7 jours, une période minimale de 24 h + 11 h de repos journalier; une période maximale de 48 h qui intègre les heures supplémentaires
- \* Congés annuels : au moins 4 semaines
- \* Travail de nuit : 8 h en moyenne par période de 24h (rappel : une directive européenne a déjà supprimé l'exception d'interdiction du travail de nuit pour les femmes)
- \* Périodes de référence :
  - repos hebdomadaire, une période ne dépassant pas 14 jours
  - durée hebdomadaire de travail maximale, une période ne dépassant pas 4 mois
  - travail de nuit, renvoi à des accords conclus avec les partenaires sociaux

### **Le cadrage fixé par la fonction publique :**

- 1) Les garanties réglementaires minimales
  - Cadre journalier
    - définition de l'amplitude journalière
    - définition de la pause méridienne
    - définition de la journée continue
  - Définition du régime de travail de nuit
  - Définition du repos hebdomadaire
  - Définition du régime des permanences et astreintes
- 2) Diversification des formules de temps de travail individuel
  - Extension des possibilités d'annualisation du temps de travail
  - Réglementation sur les horaires variables
  - Mise en place de procédures de contrôle des horaires
  - Définition de l'organisation du travail en équipes
- 3) Organisation des régimes de travail atypique
  - Problème du régime des congés annuels
  - Définition du régime des jours supplémentaires de congé
  - Cycles d'activité

## Commentaires

Dans la plupart des cas la discussion sur les horaires est engagée pour briser le cadre collectif des garanties et des acquis des personnels afin d'introduire encore plus de flexibilité (PTT, Equipement)

Seules les exigences de l'administration (continuité du service et ouverture plus longue du service pour les usagers, permanence et astreintes des personnels) sont mises en avant. Les droits des agents sont présentés comme un carcan et un frein à la modernisation.

Certes, la directive prend les précautions d'usage pour le maintien des mesures plus favorables mais le but recherché est l'augmentation de la productivité des agents afin de réduire les effectifs statutaires et baisser la masse salariale en ne payant plus les heures supplémentaires.

Sans "bornage" les salariés sont corvéables à merci et perdent les acquis en matière d'heures supplémentaires, d'horaires décalés et de repos compensés. La logique des minima conduit à des écarts impressionnants avec la réglementation actuelle. Les agents seraient confrontés à une individualisation tenant compte des seuls besoins de l'administration, suivant les périodes journalière, mensuelle, annuelle. Ce serait un retour à des formes d'exploitation d'avant 1936.

Les aspirations et revendications des personnels s'opposent à ces objectifs - encore faut-il les faire valoir !

## La situation dans nos organismes de recherche.

### Le cadre statutaire :

Durée hebdomadaire :	39 h pour tous les agents
Définition des horaires journaliers:	7h 48 pour une semaine de 5 jours
Amplitude journalière	11h maximum Le temps de travail ne peut être inférieur à 5h et supérieur à 10h 15 en cas d'horaires variables
Pause méridienne	ne peut être inférieure à 45 minutes - Elle n'est pas comprise dans le temps de travail
Travail de nuit	Les périodes de 19h à 21h et de 6h à 7h ne sont pas considérées comme relevant de cette définition
Repos hebdomadaire	2 jours consécutifs (sauf exception le samedi et le dimanche)
Congés annuel	32 jours ouvrés dans le cadre de l'année civile

### Diversité des situations réelles

Sauf exception (INIST, quelques administrations) ce cadre n'est pas appliqué réellement pour tous les points, dans l'ensemble des unités et selon le corps d'appartenance.

Pour beaucoup la durée hebdomadaire dépasse largement les 39h, pour d'autres elle ne l'atteint pas, soit officiellement en fonction d'accords particuliers, soit parce que personne ne la contrôle.

Dans les unités implantées dans les universités le nombre annuel de jours de congés est souvent de 40 jours, parfois de 54 quand les locaux sont fermés pour les congés scolaires.

L'amplitude journalière maximum est rarement stricte et difficile à évaluer pour le travail de terrain ou pour certaines "manips". Il y a des "accros" qui ne connaissent que leurs limites physiologiques.

Pour beaucoup, la réalité du travail ne donne aucun sens à une présence minimum obligatoire dans un bureau.

Pour un grand nombre d'agents, c'est la recherche en cours qui prime. Le temps passé n'est pas vécu comme une contrainte. En compensation, il y a l'intérêt du travail, la liberté dans l'organisation de son temps, la reconnaissance professionnelle.

Pour beaucoup d'autres, le travail est seulement une façon, plus ou moins agréable, de gagner de quoi vivre. Le temps passé, cumulé avec le temps de transport, est vécu très différemment. Ne parlons pas des relations avec les collègues ou avec les supérieurs qui, lorsqu'elles sont mauvaises, rendent très longues les journées de travail.

## Et si on en parlait ?

La disparité des situations brouille très souvent les tentatives de discussion sur ces questions, d'autant plus que les diminutions d'effectifs, l'alourdissement des charges de travail, l'accroissement du travail précaire, les difficultés budgétaires, le blocage des carrières font passer au second plan les aspirations à travailler moins.

Pourtant, ce n'est pas un hasard si les emplois à temps partiel sont concentrés presque exclusivement sur les administratifs et les techniciens qui "choisissent" une amputation de revenus pour bénéficier d'un peu plus de temps libre.

Les EPST ne sont pas en dehors du temps et, même si le travail de recherche impose des dispositions particulières, la volonté d'augmenter la productivité alliée à la diminution des effectifs existe bel et bien dans nos organismes.

A ce propos on note déjà des opérations de "normalisation" des horaires de travail dans certaines administrations déléguées avec : l'introduction de pointeuses, la remise en cause des accords qui prévoyaient une durée hebdomadaire de travail inférieure à 39h à l'occasion de l'introduction des horaires variables.

Revendiquer une diminution du temps de travail n'intéresse peut-être pas tout le monde, mais est-ce une raison pour ne pas aborder la question ?

Obtenir une réduction à 35 h ce n'est pas exorbitant, ce n'est pas irréaliste.

Pour tous ceux qui le font déjà plus ou moins officiellement, ça ne changera rien mais pour tous ceux qui rattrapent même une minute de retard, qui cavalent pour ne pas rater le train qui leur permettra de récupérer à temps les enfants, quel changement !

Pour ceux là, réclamons le, exigeons le !

Jocelyne LEGER

## La réduction du temps de travail au CNRS Si on en parlait aussi...

Confrontés à la remise en cause de la recherche publique, aux problèmes budgétaires que l'on sait et aux menaces de restructuration qui planent sur les EPST, nous restons muets sur une revendication qui traverse largement tous les secteurs d'activité du pays et qui devrait aussi être avancée au CNRS : la réduction du temps de travail.

La Commission Exécutive Confédérale appelle à une campagne nationale revendicative « Pour le plein emploi solidaire ». La réduction massive du temps de travail sans perte de salaire est l'un des volets de cette campagne.

Nous ne devons pas rester à l'écart de cette campagne.  
Au CNRS, nous en sommes toujours aux 39 heures hebdomadaires.

Des arrangements locaux, des avantages acquis ici ou là, des directeurs « compréhensifs », passifs ou réalistes font que ces 39 heures ne sont pas respectées dans un certain nombre de laboratoires. Ceci explique peut-être pourquoi la revendication des 35 heures hebdomadaires ne

s'élève pas fortement de la base et n'est pas exprimée au niveau syndical.

Cette situation n'est pas satisfaisante. D'abord parce qu'il y a, tout de même, des laboratoires où les personnels sont tenus de faire réellement 39 heures et qu'on ne peut accepter sans réagir cette division de fait des personnels. Le passage officiel à 35 heures pour tous assainirait grandement la situation.

Dans une période où les salaires sont bloqués et où la faiblesse du recrutement rend ridicules les possibilités de promotion, on peut penser que le moment est favorable pour faire aboutir une revendication sur le temps de travail. La Direction du CNRS comme le Ministère pourraient lâcher du lest sur une revendication qui ne coûterait rien financièrement et qui pourrait donner quelques motifs de satisfaction aux personnels, surtout ITA, qui n'en ont guère.

Il me semble que le SNTRS serait dans son rôle en développant ce thème revendicatif dans les sections et les laboratoires et en intervenant auprès de la Direction pour mettre la question à l'ordre du jour.

Danièle Muller  
Section Gay Lussac.



## LOI-CADRE SUR LES 35 HEURES

Lettre de Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, à M. Juppé

Au sortir des discussions avec le CNPF, le vendredi 15 mars 1996, nous avons hélas confirmation de la complète opposition du patronat, grandes ou petites entreprises, à toute mesure de réduction de la durée hebdomadaire du travail. Seules intéressent les employeurs, les dispositions visant à leur donner plus de flexibilité, plus de souplesse, notamment au travers de l'annualisation du calcul du temps de travail. Or, tous les indicateurs français ou européens confirment que, sur la lancée actuelle, sans dispositions nouvelles, la situation de l'emploi non seulement n'ira pas en s'améliorant, mais va continuer de se dégrader. La réduction de la durée du travail n'est pas certes, à elle seule, la clef suffisante pour modifier la situation. La relance de la consommation par un apport de pouvoir d'achat, la relance des activités industrielles, un dynamisme nouveau des services publics, qu'il ne faut évidemment pas affaiblir en cassant leur statut ou en les plaçant sous l'épée de Damoclès de la privatisation, sont des éléments tout aussi importants. Mais, aujourd'hui, la réduction de la durée du travail est un point crucial susceptible de déclencher un processus différent. C'est nécessaire en regard de la dégradation des conditions de travail dans nombre de branches et d'entreprises. C'est nécessaire

pour dégager une marge de création d'emplois, dès lors que la charge de travail n'est pas augmentée. C'est possible compte tenu des gains de productivité obtenus les cinq ou six dernières années. Nous considérons donc que le problème posé nécessite la mise en œuvre par le gouvernement d'un projet de loi-cadre, fixant à 35 heures la durée hebdomadaire légale du travail sans perte de salaires. Bien évidemment, la mise en œuvre d'un tel objectif nécessitera des négociations dans les différentes branches mais, le cadre étant fixé, nous aurons la garantie de négociations efficaces, ne perdant pas l'essentiel en route.

Je me dois de rappeler que, dans notre pays, toutes les avancées de caractère général en matière de réduction de la durée du travail, ont été obtenues par la loi qui est la seule garantie réelle d'une égalité de traitement des salariés, quelle que soit leur catégorie ou leur branche. Ce fut vrai pour la journée de 8 heures, la semaine de 40 heures, les 2, puis 3, puis 4, puis 5 semaines de congés payés et l'âge de départ à la retraite. En fait, le problème se pose aujourd'hui en termes simples. Ou bien, conformément à son engagement de priorité à l'emploi, le gouvernement est décidé à utiliser toutes les cartes en sa possession, et alors il est urgent de mettre en chantier une loi-cadre pour les 35 heures hebdomadaires, sans perte de salaire et sans surcharge de travail, ou bien, il ne le fait pas et ôte ainsi toute crédibilité à sa volonté affirmée de lutter contre le chômage.

## Durafour "A", où en est-on ?

Selon les informations parvenues jusqu'à nous les seules propositions ministérielles concernent le corps de Ingénieurs d'Etudes.

Aucune indication d'aucune sorte concernant l'avenir du corps de Assistants-Ingénieurs, ou l'application des mesures Durafour aux Ingénieurs de Recherche et aux Chargés de Recherche. La seule réponse que nous obtenons invariablement est : ce sera vu en fin de processus en 1997.

**Pour les I.E.** : Le Ministère a opté pour la création d'un grade supplémentaire dans le corps de I.E. Il y aurait donc trois grades dans ce corps : IE2, IE1 et IE HC (ou IE Hors Classe).

La configuration de ces trois grades serait la suivante :

Ingénieur d'Etudes Hors Classe (IE HC)				
Echelon	1	2	3	4
Indice	693	726	757	780
Durée	2 ans	2 ans	2 ans	

Ingénieur d'Etudes de 1ère Classe (IE1) — modifié					
Echelon	1	2	3	4	5(nouveau)
Indice	552(594)	579(616)	609(634)	639(655)	670
Durée	2 ans	3 ans(4)	4 ans	4 ans	

Ingénieur d'Etudes de 2ème Classe (IE2) — inchangé													
Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Indice	365	382	401	423	445	464	489	507	533	558	571	594	616
Durée	1 an	18	18	18	18	18	18	2 ans					

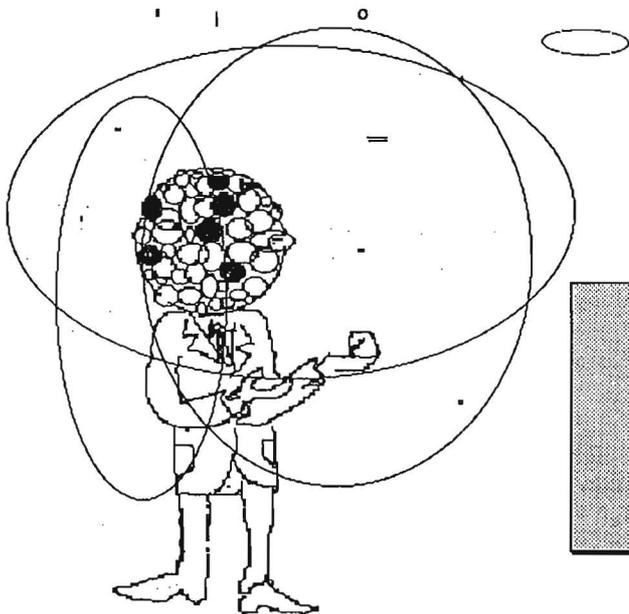
Pour les IE1 : entre parenthèse les indices et durées d'échelons précédents.

**Le pyramidage des grades** : La répartition optimum (position du ministère) dans les trois grades serait la suivante : 75% en IE2, 20% en IE1 et 5% en IE HC.

**Amélioration des carrières...mon œil !** Seuls 5% des IE pourraient espérer accéder au grade supérieur (IE HC) et bénéficier d'une forte amélioration indiciaire...en fin de carrière.

L'amélioration indiciaire en IE1 n'a lieu qu'en fin d'échelle par ajout d'un échelon supplémentaire. Cela après un ralentissement de la carrière dans les 4 premiers échelons de ce grade. Le gouvernement est fidèle à son principe : "les modifications indiciaires ne doivent rien coûter".

Autrement dit, les "améliorations" sont financées par les personnels eux-mêmes !



*Journée d'Etude  
Politique Scientifique et Emploi  
mercredi 22 mai 1996  
au CNRS à Ivry*

*Analyser la situation dans nos organismes de recherche, réfléchir à l'avenir de la recherche publique, débattre de l'évolution du travail dans la recherche et de ses conséquences sur la place de chacun dans le processus de recherche, de l'emploi, tels sont les objectifs que nous nous fixons en organisant cette journée d'études.*

*C'est aussi le souci d'être plus efficace pour défendre la recherche publique et tous ses personnels, qui nous guide dans l'organisation d'une telle initiative.*

#### **La matinée**

sera consacrée à débattre de la politique de recherche, de la situation du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA, de l'avenir et de la place de ces organismes dans la recherche française.

#### **L'après-midi**

nous aborderons la situation des personnels de recherche, la place des chercheurs, des ingénieurs, des thésards, des personnels techniques et des administratifs, dans le travail de recherche. Nous débattons également de l'emploi, des emplois nécessaires au développement de la recherche.

**Nous appelons les sections et régions à préparer localement cette journée.**

#### **Participeront à la journée d'étude :**

- un ou deux délégués pour chaque région, porteurs des débats de leur région,
- les élus au Comité National et aux Commissions Scientifique Spécialisées, aux Conseils d'Administrations, aux Conseils Scientifiques des organismes.

Nous invitons également à cette journée nos camarades des Syndicats CGT des EPST et de l'Enseignement Supérieur, de l'UGICT, de la FERC, de l'UGFF et de Fédérations CGT (Chimie, Santé, Energie, Métallurgie...), les représentants de la CGT au CSRT (Trelin), aux Conseils d'Administrations des organismes.

Parmi les invités figurent également la FMTS, les Commissions Ouvrières d'Espagne, le SNCS, le SNPCEN-FSU et le SNESup-FSU.

# Journée d'études du 22 mai 96 à Ivry.

## Contribution au débat

J'interviendrai sur le volet emploi car les contributions que j'ai lues parlent essentiellement de politique scientifique. Quelques idées en désordre :

### Un statut unique ?

Comme j'ai bonne mémoire, je me souviens de notre revendication d'un statut unique pour l'ensemble des agents CNRS avec plusieurs fonctions, essentiellement trois :

- fonction administrative
- fonction technique
- fonction recherche

Avons-nous changé d'avis et pourquoi ?

Sans doute l'affaire n'est pas d'actualité, mais si c'est une perspective il ne faut pas l'abandonner. Il est possible que cette revendication simple, pour ne pas dire simpliste, ne résiste pas à un examen critique, de toute façon il faut discuter.

### Le métier de chercheur

Actuellement, le candidat chercheur possède en plus de la thèse un stage post-doc d'une ou plusieurs années.

Quelle est la justification de cela ?

Le métier de chercheur demande un apprentissage, temps pendant lequel le jeune exerce la qualification apprise pendant sa thèse. Après ce stage post-doc, le jury pourra apprécier la capacité du chercheur à conduire un sujet de recherche avec une relative indépendance.

Au passage, il faut se débarrasser d'une idée fautive : le thésard n'est pas un jeune chercheur mais un chercheur en formation. Il y aurait beaucoup à dire sur cette formation, car le jeune est trop souvent utilisé comme main d'oeuvre gratuite et son encadrement est souvent inexistant. La capacité à diriger des chercheurs est reconnue au niveau DR. Il y aurait à s'interroger sur le nombre de DR effectuant véritablement un travail d'encadrement.

### Les ITA

Le rapport d'A. Costes est à étudier de près car il s'agit d'une vision politique de la fonction ITA. Il faut se souvenir de plusieurs carences dans ce domaine :

- L'emploi actuel est au niveau de 1985, c'est-à-dire que nous avons perdu 1000 postes ITA en 4 ans et encore 200 supplémentaires cette année.

- Le recul des emplois ITA a permis de maintenir le recrutement chercheur à 3% sauf cette année.

Ceci s'est fait sans état d'âme de la part des chercheurs, à croire qu'il y avait de nombreux ITA qui ne servaient à rien.

D'ailleurs on se pose la question, à quoi servent les ITA ?

Le rapport Costes est vu comme une justification de la place des ITA au CNRS. Les comparaisons avec des pays scientifiques de première importance comme les USA et le Japon, ou même l'Allemagne, fait froid dans le dos. Comme vous le savez, la notion d'ITA n'existe pas.

-- Le rapport Costes souligne quelques incohérences dans la politique de gestion des ITA :

. requalification par le haut : le nombre d'IR augmente et les petites catégories disparaissent. Ceci se fait sans rapport avec les véritables besoins de la recherche actuelle ;

. il n'y a pas d'évaluation sérieuse des ITA, et ce n'est pas moi, qui appartient à la CAP des IR, qui dira le contraire ;

. toutes les fonctions d'accompagnement de la recherche, représentent un pourcentage très élevé sans grand rapport avec l'utilité de telles fonctions. Je me demande encore à quoi servent les DR surtout au niveau d'IRHC !

Il est certain que c'est dans l'unité de base, le laboratoire, que la définition de besoins en ITA ainsi que leur évaluation devrait se faire. J'ignore ce qu'on apprend aux directeurs de laboratoire dans leur stage de formation... J'espère qu'au moins, ils apprendront la différence entre un AJT et un IR ! Ce qui règne actuellement dans la plupart des laboratoires, c'est une démagogie infernale, et ça c'est le mépris pour tous.

Nous devons démontrer que la fonction ITA est indispensable à la recherche moderne. Cela ne devrait pas être trop difficile !

*Monique SCANDELLARI*  
Section GLM

# Journée d'études du 22 mai 96 à Ivry. Contribution au débat

Jean ZYLBER  
Chercheur - Section Marseille Luminy.

Voici une brève contribution basée sur le vécu de notre laboratoire. Pour mieux situer les contraintes auxquelles doivent faire face nos thésards (e)s, je décris brièvement le cadre de notre activité de recherche.

Notre laboratoire développe des recherches dans le domaine de la bioconversion. Il s'agit d'utiliser des bactéries et/ou des champignons filamenteux pour réaliser des réactions chimiques sur divers substrats organiques et d'étudier les différents paramètres. Ceci nécessite plusieurs secteurs d'activité.

- 1) Entretien des appareils de mesure analytique essentiellement CPG et HPLC ;
- 2) Mise au point des conditions d'analyse ;
- 3) Préparation des milieux de culture et réensemencement de la collection de bactéries et de champignons ;
- 4) Synthèse de certains substrats à étudier ;
- 5) Criblage systématique de l'activité chimique des diverses souches vis à vis de divers substituts.

L'aspect fondamental des recherches se situe au niveau de l'étude de la réaction chimique engendrée par le système enzymatique contenu dans ces matériaux biologiques sur les substrats organiques, d'en étudier l'émantiosélectivité, d'approfondir et de comprendre les différences de réactivité observées, d'acquérir des notions sur la topographie des sites actifs de ces enzymes et... éventuellement de les isoler.

Or, notre laboratoire n'ayant aucun personnel technique, une grande partie du temps de l'étudiant (e) en thèse est prise par des tâches énumérées ci-dessus (1,2,3,5) auxquelles ils pourraient et devraient participer sans en avoir l'entière charge et ceci au détriment de leur activité essentielle de recherche proprement dite. Par exemple, la mise au point de conditions d'analyse HPLC ou l'entretien du stock des souches.

J'insiste sur le fait que les deux thésards que j'ai eu l'occasion de voir à l'oeuvre, dans ce labo, ont fait et font preuve d'un dynamisme tout à fait particulier, intervenant sur tous les secteurs d'activités sans se décourager.

Je pense néanmoins que ce temps de travail consacré à faire toutes sortes de choses subalternes se fait au détriment du temps qu'ils devraient consacrer à l'aspect plus fondamental de leurs recherches (biblio, discussions, réflexion...) et aussi peut être à leur participation aux actions revendicatives...!

De plus il faut savoir que, compte tenu de la nature de certains contrats industriels, les études demandées sont, pour une partie non négligeables, du travail répétitif de criblage.

Parlons maintenant des modes de financement. Exemples :

- Une étudiante a été engagée sur un contrat R-U. Heureuse d'avoir un financement, et non avertie, elle a découvert après que ce contrat ne couvrait pas les versements pour la retraite, ce qui fait que ses trois années de travail de thèse ne seront pas décomptées dans ses 40 annuités.

- Un thésard sur une "bourse" R.P. découvre qu'il est considéré par le fisc comme appartenant à la catégorie des professions libérales et par conséquent devrait verser des cotisations URSSAF pour lui et pour ses... employés !?

- Enfin, un post-doc italien sur une bourse européenne, à qui le directeur du labo et l'AD assurent le renouvellement de sa bourse pour une deuxième année, se voit informé que le renouvellement de sa bourse n'est pas possible. Alors qu'il a continué à travailler au labo compte tenu des assurances qui lui avaient été données, il s'est retrouvé, du jour au lendemain, sans financement et obligé d'emprunter aux collègues pour payer son loyer. L'intervention du SNTRS auprès du directeur du labo et de l'AD a contraint ceux-ci à trouver une solution financière à cette injustice.

- Signalons un dernier cas d'une stagiaire CDD (ingénieur) extrêmement compétente et travailleuse qui a continué à travailler au delà de la durée de son stage, car le labo pensait lui trouver un autre support financier qui n'a pas abouti. Elle a attendu un certain temps avant de recevoir son dû par le truchement d'une "mission bidon".

En résumé je dirai :

*Premièrement* : que le manque de soutien technique à tous les niveaux conduit les thésards (e)s, comme les chercheurs, à se disperser dans toutes sortes d'activités, avec une surcharge de travail pesante. Ceci, malheureusement, se traduit parfois, pour certains, à "arrondir les angles" dans la formation comme dans la pratique scientifique !

*Deuxièmement* : que les soutiens financiers des thésards et dans certains cas de post-doc ou de stagiaire deviennent de plus en plus injustes. Les jeunes n'ont pas toujours la possibilité d'apprécier les clauses particulières du mode de leur financement.

**Je considère donc que dans les labos associés au CNRS, la Direction du CNRS devrait imposer aux partenaires industriels des contrats comprenant une couverture sociale complète, en particulier pour la retraite. Les directeurs de labo peu scrupuleux de respecter ces exigences élémentaires devraient être sanctionnés.**

## 12ème CONGRÈS de l'UGICT à NANTES (20 AU 24 MARS 1996)

Le syndicat était représenté par Annick Kieffer (CE UGICT sortante), Jocelyne Léger, Philippe Bouyries, Jean-Paul Lacharme, Olivier Pascault, Gérard Bohner (CD UGICT Savoie) et, de la section de Nantes, Monique Bigoteau et Catherine Joutteau .

Sont intervenus dans le débat général J. Léger pour la situation dans le recherche et P. Bouyries sur le "plan triennal de réforme de l'Etat". La délégation, conformément aux décisions de la CE a voté 60% de ses voix pour le rapport d'activité et 40% en abstention. En ce qui concerne l'orientation le syndicat avait déposé un certain nombre d'amendements, dont le sort a été variable. En particulier, enlever l'expression "citoyenneté à l'entreprise" n'a pas été retenu. Par contre, d'autres amendements ont été acceptés. En conséquence la délégation a voté 1/3 pour, 1/3 contre et 1/3 abstention sur l'ensemble du texte amendé.

Une discussion acharnée a eu lieu au sujet du projet de nouvel article 1 des statuts de l'UGICT qui disait : *L'UGICT "regroupe les salariés ayant la responsabilité d'élaborer ou de mettre en œuvre des décisions dans le cadre d'orientations émanant de l'employeur, par leur activité technique, d'encadrement, ..."*. La délégation était mandatée, avec un amendement, pour repousser cette formule et rester à l'ancienne formule "l'UGICT regroupe les ingénieurs, cadres et techniciens" en la complétant. A une énorme majorité, et par une forte opposition de la salle contre la tribune, cette nouvelle formule a été repoussée, l'article 1 des anciens statuts étant maintenu.

La CE élue comporte 95 membres (avec la commission de contrôle financier). Les deux candidats proposés par le SNTRS-CGT ont été élus : Annick Kieffer et François Ollivier. Gérard Delahaye a été réélu Secrétaire Général de l'UGICT.

Ci-contre les impressions de l'un des délégués du SNTRS-CGT.

## Vu et entendu au Congrès de l'UGICT Par Jean-Paul Lacharme

Le congrès de l'UGICT s'est tenu du 20 au 24 mars à Nantes. Le SNTRS-CGT y était représenté par six délégués. D'autres camarades y participaient en outre à divers titres (UD, etc..). Je n'ignore pas qu'un certain nombre de nos adhérents sont relativement indifférents à l'affiliation de notre syndicat à l'UGICT. Certains ignorent d'ailleurs jusqu'à la signification même du sigle UGICT... ce en quoi ils ont tort: nos problèmes actuels d'agents CNRS sont intimement liés aux attaques massives auxquelles sont soumis l'ensemble des cadres, des ingénieurs et des techniciens des secteurs public et privé de ce pays.

Ce 12ème congrès, tout frémissant encore des luttes sociales de novembre et décembre dernier, n'avait rien d'une messe cimentée à la langue de bois. Le souffle militant était bien présent dans la salle, décoiffant parfois quelques apparatchiks bon teint qui tentaient en vain d'enfermer le débat dans des limites étroites. L'intérêt principal de ce congrès aura été celui-ci: présenter un panorama dense (plusieurs centaines d'interventions), complet (toutes les branches d'activités étaient représentées, public et privé mêlés) des luttes sociales à l'interface entre les donneurs d'ordre qui misent sur la politique libérale pour accroître leurs profits, et ceux qui sont chargés de la mise en place technique de cette politique. L'écoute attentive des interventions ne laisse aucun doute sur les tenants et les aboutissants du libéralisme ambiant : au delà des discours politique -le chiraquisme se prétend l'héritier d'un certain gaullisme "social" et non du tatcherisme-, l'attaque contre les salariés vient de tous les côtés à la fois: de la direction des grands groupes industriels et financiers multinationaux et de l'état qui va -de gré ou de force- céder aux pressions de ceux-ci en démantelant le service public dans son ensemble.

Voyons un peu les mécanismes mis en jeu à travers les témoignages militants du congrès.

### Délocalisation et précarisation: les deux mamelles du patronat moderne.

Le premier mécanisme, le plus visible, le plus destructeur du point de vue du tissu social, est constitué par la délocalisation des entreprises nationales dans les pays à faible coût salarial. Le processus suit toujours le même canevas: restructuration, plan "social" avec le soutien financier de l'état, marginalisation d'une partie du personnel (stages bidons et promesses non tenues), reprise de l'autre partie du personnels sous contrat et salaire dégradé, délocalisation simultanée d'une partie de la production à l'étranger, ... et l'on réitère la séquence. C'est le cas d'Alstom, de GIAT Industrie, de la marine marchande, secteurs et entreprises bien représentatifs de cette lèpre sociale dont les délégués nous ont brossé le tableau édifiant.

### La remise en cause des conventions collectives.

Ce mécanisme utilise comme simple mesure d'accompagnement, l'embauche -ou la réembauche- de personnels sur statuts et salaires dégradés. Nous connaissons déjà cela au CNRS ! l'embauche de CES et autres TUC pour remplacer les ITA. Chez nous, c'est

marginal, dans d'autres endroits c'est la règle. Le pompon du système semble (provisoirement) revenir à Air-France. Les nouvelles conditions d'embauche des stewards s'y sont tellement dégradées que les candidats qui ont sué sang et eau pour y entrer préfèrent aller voir ailleurs. Le passage des anciens statuts aux nouveaux s'accompagne ici de la mise à l'écart des conventions collectives existantes et d'un fliquage accru exercé par les cadres sur les nouveaux entrants. Le système mis en place par l'administration des PTT de Lyon qui utilise des apprentis IUT dans des conditions particulièrement abjectes démontre clairement que le patronat privé n'a pas le monopole de la saloperie salariale.

### **Réduction du temps de travail : ne pas dire n'importe quoi.**

La réduction du temps de travail a été au centre de nombreux débats. Rappelons-en l'enjeu: acteurs d'un système dont la productivité a fabuleusement cru au cours des vingt dernières années, les salariés veulent des semaines de travail moins longues sans perte de salaire. De son côté, le patronat accepte tout à fait la diminution de la durée du travail de ses salariés calculée sur le mois ou sur l'année. Cette modulation rythmée sur les besoins de la production, avec perte simultanée de salaire, cela va sans dire, convient parfaitement à la logique libérale qui asservit les hommes à la rentabilité du capital. En fait, les cadres sont les premiers touchés par la perversité d'un mécanisme qui s'appuie sur une mensuralisation du salaire sans décompte des heures effectivement ouvrées. La pratique syndicale de la CFDT qui se place d'emblée à l'intérieur de la problématique du patronat au nom d'un illusoire "partage du travail" a été justement dénoncée. Dénoncée également cette politique de l'emploi flexible que certains voudraient faire passer pour un "plus" au service du salarié de l'avenir, "citoyen" de son entreprise. Un exemple parmi d'autres: les infirmières et infirmiers qui se sont succédés à la tribune ont pourtant parfaitement illustré ce système qui fonctionne dans les hôpitaux publics à coup d'horaires variables et d'heures supplémentaires jamais payées.

Résumons-nous, l'objectif des salariés de ce pays doit être clairement énoncé : **'réduction de la durée hebdomadaire du travail sans perte de salaire'**. S'en écarter d'un iota ne peut mener que sur le terrain de l'adversaire. Et.. il est miné.

\*

*Si le patronat modifie d'abord les règles du jeu social à son profit là où il est le maître absolu -dans ses entreprises-, il va en outre chercher à pomper la plus-value sociale par tous les moyens possibles dans le reste de l'économie. Le fonctionnement et les effets de cette "pompe à phynances" ont été parfaitement illustrés tout au cours des quatre jours.*

### **La dette patronale ...**

La méthode la plus simple consiste d'abord à ne pas payer ou payer avec retard l'URSSAF, méthode simpliste cependant réservée au très grosses entreprises ou à l'administration comme l'armée ou le CNRS.

### **.. et les petits cadeaux de l'état.**

La seconde méthode, légale cette-fois-ci, consiste à laisser l'état prendre en charge tout ou en partie, les cotisations sociales, le chômage partiel (textile, Lille) après un plan de restructuration. Tout le "traitement social du chômage" est géré selon cette logique de cadeau direct, sans contrepartie, aux entreprises (exemples des CES, des zones franches).

### **La casse du service public.**

Troisième méthode: c'est le démantèlement des services publics au nom des critères de la libre concurrence maestrichienne. Un service public est découpé en deux morceaux: une partie jugée rentable donc privatisable, et une partie non rentable, maintenue en survie avec des moyens indigents pour raison politique. Ce qui est rentable mais non privatisable sera affublé de handicaps suffisants pour être réduit par la concurrence étrangère. Simple comme bonjour. Le congrès a eu droit aux très belles interventions de camarades des PTT (la partie rentable de ce service public est celle des services financiers), de France Télécom, d'EDF-GDF, de la SNCF. La privatisation larvée de ces organismes avance à grands pas, masquée par une offensive idéologique de grande envergure. Elle est accompagnée par les mécanismes énumérés plus haut: attaque contre les statuts des personnels, embauches de personnels précaires, restructurations à divers niveaux. Penser que le CNRS puisse échapper à cette logique serait faire preuve d'une naïveté inimaginable. Certes, nous connaissons déjà la contractualisation gigogne, les budgets en peau de chagrin, les effectifs stagnants, mais nous n'avons encore rien vu.

Le plan triennal de réforme d'état (le projet de loi Perben), semble être l'attaque décisive tout azimut contre nos services publics (intervention de notre camarade P.Bouyries pour dénoncer ce projet).

### **L'attaque contre la "securité".**

Les manifestations contre le plan Juppé étaient encore suffisamment proches dans les esprits de tous pour susciter de nombreuses discussions. L'assurance maladie, l'assurance vieillesse, l'assurance chômage, sont des éléments de salaire différé. Qu'ils soient payés par l'employeur ou par l'employé n'en change pas la nature. On conçoit que la fabuleuse masse d'argent représentée par ce salaire social différé puisse susciter la convoitise sans limite de la bourgeoisie affairiste. Quel pactole ! Aussi, notre position doit-elle demeurer ferme: la gestion de la secu doit rester entre les mains des partenaires sociaux. Elargir l'assiette des cotisations aux revenus financiers est nécessaire, mais en refiler la gestion au parlement déposséderait les salariés de la maîtrise de ce qui leur revient de droit. Disons-le tout net : nous n'avons pas confiance !

Le second volet de ce chapitre social porte sur la réforme hospitalière. Les travailleurs du secteur de la santé, bien représentés dans ce congrès, ont été particulièrement applaudis. L'hôpital public est un microcosme exemplaire reproduisant à petite échelle toutes les absurdités du système libéral. On y supprime des services entiers jugés non rentables. Les personnels, surchargés, mal payés, travaillent souvent dans des conditions épouvantables, mais le secteur privé associé prospère. Tout comme il est demandé aux cadres de l'URSSAF d'être les vecteurs du rationnement des soins à un niveau administratif, les infirmières sont amenées à se faire les agents exécutoires de ce rationnement auprès des malades. La logique libérale appliquée à la santé des hommes ne connaît d'ailleurs pas de limite d'échelle dans son application: les axes de recherche thérapeutique du trust Roussel-Uclaf sont passés de 12 à 4 lors de sa fusion avec Hoechst. L'Afrique -non solvable- a disparu de la carte mondiale des médicaments. Le business passe avant la vie des hommes.

On a beaucoup parlé des jeunes diplômés au cours de ce congrès. L'expression n'est pas sans ambiguïté. Mieux vaudrait parler des jeunes diplômés contraints d'accepter des emplois précaires ou sous-qualifiés pour survivre, ou des jeunes chômeurs diplômés de longue durée. Si nous sommes bien placés au CNRS, pour parler de ces jeunes dont nous cotoyons un nombre croissant, nous n'avons pas plus que les autres, trouvé la recette pour les mobiliser et/ou de les syndiquer massivement. La situation faite aux jeunes diplômés n'en pose pas moins dramatiquement le leitmotiv de ce 12e congrès: *quel avenir pour l'emploi qualifié ?*

### Atteinte au droit syndical et répression.

La vaste offensive menée par le capital contre les salariés depuis vingt ans ne saurait être efficace sans son volet répressif. La peur, légitime, explique bien souvent à elle seule la passivité des travailleurs devant les attaques dont ils sont victimes.

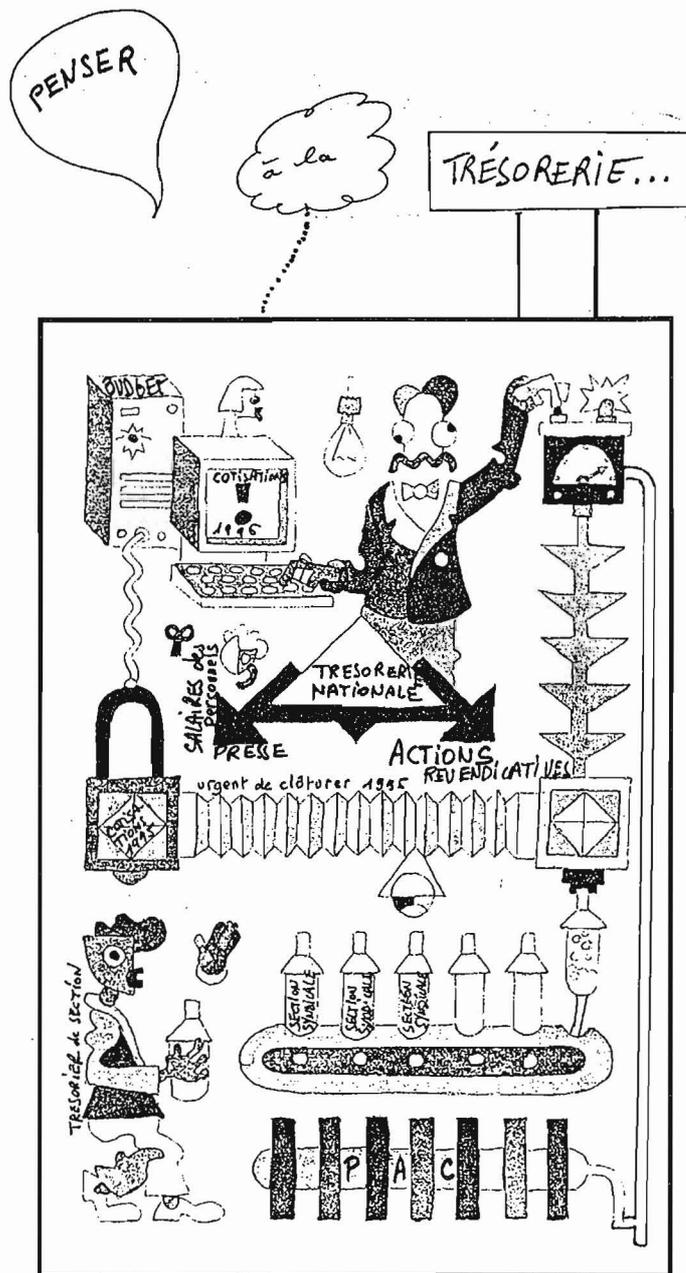
Ne doutons pas que l'état conserve, ou même renforce ses pouvoirs régalien: police, justice armée. Il en aura bien besoin pour mener la répression contre les travailleurs qu'il paupérise. La réforme de la conscription et la mise en place d'une armée de métier coupée de sa base populaire semblent confirmer cette prévision.

### Quelle grille d'analyse pour un plan d'action ?

Ce rapide compte-rendu donnera une idée assez fade de la richesse des interventions qui se sont succédées au cours de ces journées. Il aurait fallu parler de l'éducation, du rôle des retraités et des chômeurs dans les luttes, de l'industrie de l'armement, etc... mais l'important est ailleurs. L'important est de saisir, devant la diversité foisonnante des coups que subissent les hommes et les femmes actuellement (en tant qu'étudiants, salariés, retraités, malades, etc..) la logique destructrice du capital. Et pourtant, quelle cohérence dans le processus en cours ! Nombreux sont les congressistes qui l'ont ressenti. L'expression 'luttes de classes' passée il y a quelques années aux pertes et profits d'un marxisme honteux est revenue. Eh oui ! En clôture du congrès, le bureau prétendit nous faire chanter la Marseillaise. La Marseillaise ? nous n'avons rien contre, mais pas à un congrès de la CGT, camarades. Nous avons donc sifflé pour réclamer l'Inter. Ce qui fut fait. Ceux qui ne verront dans ces manifestations qu'un relent nauséabond émanant de nostalgiques du bon vieux temps se trompent.

Avant d'agir, il faut comprendre. Et ce ne sont pas les théories économiques actuelles -pas plus "scientifiques" que les anciennes, d'ailleurs-, qui nous aideront à comprendre la situation de l'économie mondiale dans laquelle nous sommes immergés bien malgré nous. Il est temps de revenir à une théorie plus efficace pour agir. C'est à cette condition que nous pourrions anticiper le devenir de nos organismes.

Il y a quelques années, nous avons jeté le bébé avec l'eau du bain. Heureusement pour nous, le bébé n'en est pas mort.



*Aux adhérents*

ADRESSEZ  
LE TALON DE VOTRE CARTE  
LE MONTANT DE VOS COTISATIONS  
AU TRÉSORIER OU AU SECRÉTAIRE  
DE VOTRE SECTION

*Aux Secrétaires et Trésoriers de sections*

ADRESSEZ  
LES TALONS DE CARTES 91  
des adhérents de votre section  
LE MONTANT DES COTISATIONS 91  
au siège du Syndicat

# Echos des élus du CAES

Le CAES pour le moins relativisé...

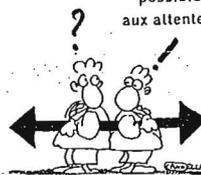
*A l'initiative  
du groupe des élus  
du SNTRS-CGT au  
Conseil d'Administration  
du CAES,  
la motion suivante a été  
adoptée à l'unanimité :*

MOTION VOTÉE A  
L'UNANIMITÉ PAR LE  
CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU  
CAES  
réuni les 2 et 3 avril 1996.

Le Conseil d'Administration du CAES, réuni le 2 avril 1996 a été informé que le CNRS n'a pas encore versé la première partie de la subvention "Activités diverses" pour 1996. Il déplore ce retard et afin que le CAES puisse continuer ses missions, il demande que le versement soit effectué dans les plus brefs délais.

## La politique sociale du CNRS

L'objectif de la politique sociale du CNRS est d'assurer la meilleure articulation possible entre la vie personnelle et la vie professionnelle du personnel. Cette politique, menée à la frontière de l'individuel et du collectif, se fonde sur des modes d'intervention qui doivent être constamment évalués et actualisés afin de répondre le plus précisément possible aux attentes.



À travers des modes d'intervention institutionnels, plusieurs actions sont conduites sur le lieu de travail, en prolongement direct de l'activité professionnelle.

LA MÉDECINE DE PRÉVENTION revêt une importance particulière au CNRS du fait de la nature des risques professionnels encourus. Le médecin de prévention est un partenaire essentiel dans la recherche de la sécurité et du bien-être des personnels.

L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES conduit à la mise en œuvre d'actions personnalisées d'aménagement du poste de travail et de formations adaptées.

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE permet d'aider les personnels concernés dans leur recherche de logement, et dans la démarche de mobilité du conjoint et des enfants (prêts à la mobilité, aide à l'abandon de logement, cellules d'accueil...).

LA RESTAURATION (TITRES-REPAS) permet d'offrir

à chaque agent qui le souhaite un mode de restauration de qualité et de proximité.

L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ENTRANTS aide les personnels récemment recrutés à s'adapter à leur environnement et à résoudre des problèmes ponctuels.

LES ACTIVITÉS SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS proposées recensent un large choix de possibilités, constamment adaptées à l'évolution des demandes et des pratiques.

La politique sociale propose également une recherche de solutions personnalisées dans différents domaines :

L'AIDE AU LOGEMENT peut être proposée à des personnes en mobilité, en difficulté sociale ou familiale, ou tout simplement en recherche de logement. Plusieurs centaines d'appartements ont été réservés par le CNRS à cet effet auprès d'organismes constructeurs et gestionnaires de logements sociaux.

L'ÉCOUTE SOCIALE est assurée par des assistants de service social dans la plus grande part des délégations régionales. Ils proposent à ceux qui le désirent, et en toute confidentialité, conseil, soutien, écoute, appui dans des situations de difficulté ou de détresse.

LES VACANCES ET LES LOISIRS POUR LES ENFANTS sont organisés en étroite concertation avec le CAES (Comité d'action et d'entraide sociale).

LA POLITIQUE DE L'ENFANCE consiste notamment à réserver un certain nombre de places en crèches et à octroyer une aide financière sous condition de ressources. D'autres prestations existent pour les agents de l'État parents d'enfants handicapés, visant l'aide aux études et aux vacances.

Toute information supplémentaire peut vous être fournie auprès des responsables des services de personnel et ressources humaines ou des assistants de service social dans les délégations régionales.

## ...La réponse des élus du SNTRS-CGT

Marc DECASTER  
Agent CNRS N° 10492

Jean-Pierre DANOY  
Agent CNRS N° 04643  
527 Le Corbusier  
13417 MARSEILLE cedex 8

Paris, le 21 février 1996

à Monsieur Yves-André BERNABEU  
Rédacteur en Chef "Le Journal du CNRS"  
3, rue Michel-Ange  
75794 PARIS cedex 16

Monsieur

C'est à titre personnel que nous nous adressons à vous. Trésorier et Secrétaire Général du CAES, nous avons été heureux de lire, dans votre bulletin de février, un article sur la politique sociale du CNRS.

Heureux, mais surpris par la teneur de l'article. Nous relèverons, pour l'anecdote, le fait que la restauration (qui pour être traitée valablement nécessiterait une rédaction d'une dizaine de pages) concerne uniquement les titres-repas. Dépense restauration sociale en 94 : 68 553 789 Frs, titres-repas 216 073 Frs (source bilan social CNRS). L'auteur a-t-il pris une fois son repas à Auteuil ?

- Logement : "Plusieurs centaines d'appartements ont été réservés par le CNRS auprès d'organismes constructeurs et gestionnaires de logements sociaux". Exact mais ... Il eut fallu

LE JOURNAL DU CNRS - FÉVRIER 1996

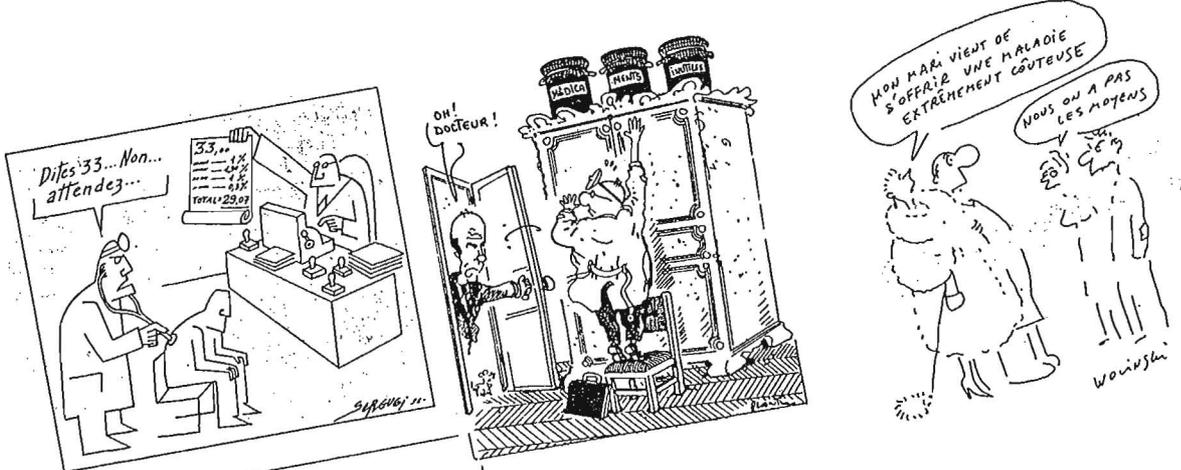
ajouter que ces réservations datent d'une trentaine d'années. Les conventions (durée 30 ans à l'époque) sont arrivées ou arrivent à échéance. Plusieurs centaines de réservations viennent de disparaître et SI RIEN N'EST FAIT RAPIDEMENT le parc de logements disparaîtra quasi totalement dans 4 ou 5 ans.

- Les activités sportives et culturelles et de loisirs, les vacances pour les enfants sont organisées... PAR LE CAES. Le CNRS verse une subvention au CAES à cet effet. Le CNRS n'organise pas, mais contrôle l'utilisation de la subvention. Et pour contrôler... il contrôle. On ne peut d'ailleurs que le féliciter à ce sujet et souhaiter qu'il ait (ou ait eu) la même démarche auprès d'autre(s) association(s) "loi de 1901" bien connue de ses services.

-Rien n'est dit sur les vacances familiales organisées elles aussi par le CAES et qui concernent chaque année plusieurs milliers d'agents CNRS et leurs familles. Plus de 100 000 nuitées en 1995.

Mais comme rien n'est dit non plus sur les prêts solidarité pour les personnes en difficulté, les aides aux handicapés, les prêts pour l'amélioration à l'habitat, les voyages, le fonctionnement des Comités Locaux d'Action Sociale (bibliothèques, compactothèques, fêtes, expositions, sports, sorties d'enfants, théâtres, musées, conférences...) mis en place et gérés par ... le CAES, nous ne pouvons qu'inciter vos lecteurs à se renseigner à la source : CAES du CNRS, 51-59 rue Ledru-Rollin à Ivry, Téléphone (16.1) 45 15 06 06 ou pour ceux qui ont des liens sentimentaux avec leur minitel : 36 15 code CAES.

Nous souhaitons que ces quelques mots puissent prendre place dans votre bulletin et nous vous en remercions à l'avance.



La médecine à l'âge de l'"homo economicus"



## A propos du Collège de France

Les organisations syndicales SNCS, SNTRS-CGT et SNPCEN ont rencontré, dans l'ordre, M. Berroir (le 11/04/96), médiateur au CNRS et M. Beauvais (le 16/04/96), de la direction de l'IN2P3, à propos d'une lettre de M. Froissart qui est parvenue à leur connaissance.

Les organisations démentent à ce sujet avoir autorisé (ou procédé) à la diffusion large en dehors des sphères syndicales de cette lettre, qui leur est parvenue de façon anonyme, par courrier (les documents arrivés au SNCS et au SNTRS n'étant pas exactement identiques, d'ailleurs).

Ceci dit, l'authenticité de cette lettre est reconnue et le débat se déplace sur le caractère même de son contenu.

Sur le fond, même s'il n'y a rien d'illicite ni, bien évidemment, pénalement répréhensible à demander conseil au médiateur de quelque façon que ce soit, les termes mêmes de la procédure suggérée par M. Froissart sont inadmissibles pour les trois organisations syndicales.

En aucun cas, des problèmes scientifiques, administratifs, relationnels ne doivent être réglés par des procédures « psychiatriques ».

Les organisations ont attiré l'attention sur le caractère extrêmement grave du point de vue de la terminologie médicale et des droits de l'homme, de termes tels que « conséquences graves pour eux-mêmes et leur entourage », etc. qui se rapprochent, par trop, de la loi de juillet 1889 pour que ce soit un effet de hasard.

Les organisations ont replacé cela dans le cadre d'une longue série de dérives constatées au Collège dans les derniers mois : utilisation de propos grossièrement injurieux vis à vis de personnels et de personnels élus au Conseil de laboratoire du LPC, mise en place d'une installation de vidéo surveillance dont les modalités de fonctionnement vont à l'encontre de toutes les règles mises en place par la CNIL (et refus de réponse au Comité d'Hygiène et sécurité à ce sujet), etc.

De façon générale, les organisations rappellent et soulignent la responsabilité de la direction dans la dégradation de plus en plus brutale du climat au LPC dans le cadre de la procédure de restructuration, et soulignent à nouveau que l'opposition aux méthodes mises en place est beaucoup trop large pour être réduite à trois personnes seulement, qui seraient diabolisées à l'occasion.

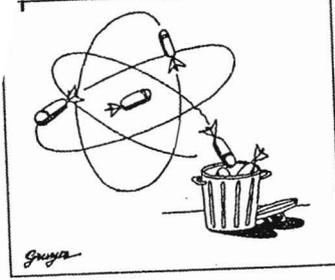
Les organisations demandent donc un désaveu de la procédure « psychiatrique » qui, en l'état, créerait un précédent lourd de conséquences pour le CNRS, et ramènerait à des procédés plus dignes de l'ère de Bejnev que du Collège de France en 1996.

Elles réitèrent leurs demandes répétées de voir la restructuration éventuelle se placer dans un climat serein, en préservant l'avenir des personnels et des équipes.

Les relations entre la direction du LPC et ses personnels doivent redevenir courtoises et dignes, et la procédure « psychiatrique » doit en tout état de cause être formellement désavouée tant par le CNRS que par le Collège. Les modalités mêmes de la succession de M. Froissart pour préserver l'avenir du LPC doivent tenir compte de la sensibilité des personnels, de la nécessité -qui n'est pas niée par la Commission 03 du Comité National de la Recherche Scientifique- de voir les travaux en cours se poursuivre jusqu'à leur terme, et de la nécessité de trouver des solutions acceptables pour l'ensemble des équipes.

C'est sur ces grands principes que se situent les trois organisations, en demandant, dans l'immédiat, de façon ferme, que le CNRS et la direction du LPC reconnaissent que sur le plan du droit du travail, du droit médical et administratif, et de façon plus générale, des droits de l'homme, le recours à des procédés « psychiatriques » suggérés dans les deux derniers paragraphes de la lettre de M. Froissart doit en tout état de cause être rejeté par le CNRS et le LPC.

**Le SNTRS-CGT, le SNCS et le SNPCEN-FSU ont demandé une entrevue à Mr l'Administrateur du Collège de France afin d'obtenir des explications sur la façon quelque peu originale de procéder à la restructuration d'un laboratoire et d'assurer la sécurité au Collège de France.**



## APPEL pour un XXIème siècle sans armes nucléaires.

A l'aube du 21ème siècle, dans un monde où les besoins économiques, sociaux et culturels de la société humaine ouvre la perspective de profondes transformations de civilisation, il est impensable que les rapports entre les hommes, les peuples, les nations restent figés sur les conceptions et les pratiques ayant engendré, au cours du siècle qui s'achève tant d'antagonismes, d'injustices et de déséquilibre qui à deux reprises ont dégénéré en guerres mondiales.

De même que l'économie tend à se mondialiser, que le travail, le commerce, les communications s'internationalisent, le droit à la sécurité, à la paix, à l'indépendance, au développement doit être impérativement reconnu et garanti à tous les habitants de la planète.

La conclusion de traités de non prolifération et d'interdiction des essais nucléaires pourrait certes permettre d'avancer vers cette perspective s'ils n'étaient pas contournés par la simulation en laboratoire, hors de prix et de toute évidence permettant la mise au point de nouvelles armes.

La stratégie dite de dissuasion dont se réclament certaines nations, dont la France, pour justifier cette simulation reste-t-elle la meilleure garantie de la sécurité collective et de la paix ?

Sur cette question de plus en plus controversée, l'Appel des Cent soumet à la réflexion générale sa propre appréciation : tant que les dirigeants des pays du "Club nucléaire" s'estimeront seuls aptes à détenir l'arme atomique, les risques de prolifération et les velléités dominatrices que peut inspirer cette supériorité militaire subsisteront avec toutes les conséquences néfastes pour la Paix qu'une telle inégalité recèle.

La raison dicte aux dirigeants des grandes puissances de choisir entre l'ancien concept de défense nationale fondée sur une supériorité militaire aujourd'hui nucléaire que seuls les pays les plus riches peuvent s'offrir et la recherche d'une nouvelle sécurité collective universelle négociée au sein de la communauté internationale.

L'avenir pacifique du monde ne saurait se concevoir par la terreur que peut répandre la menace d'utilisation d'armes de plus en plus massivement meurtrières.

La dénucléarisation de certaines régions du monde, aussi positive soit-elle, n'élimine pas le péril nucléaire qui pèse sur l'Humanité. La planète doit être totalement et définitivement dénucléarisée afin de libérer les terriens de la hantise qu'entretiennent la dissémination et le perfectionnement d'un armement de destruction massive, aussi barbare, si non plus, que les armes chimiques et bactériologiques.

Un XXIème siècle sans armes nucléaires propice à un désarmement plus général, vers de nouveaux rapports d'une coopération solidaire entre les hommes et leurs nations, tel est l'objectif que l'Appel des Cent propose à toutes celles et à tous ceux qui par attachement à la cause humaniste de la Paix et par amour de la vie ne se résignent pas à la situation actuelle si lourde d'incertitudes et de dangers.

**ENSEMBLE**, exigeons une information pluraliste permettant un débat ouvert à tous les citoyens, non limité au "service national". Il doit porter aussi sur le programme militaire, la restructuration de l'industrie d'armement, l'armée et sur tous les aspects relevant des responsabilités de la France dans la construction d'une nouvelle ère de paix, d'amitié et de fraternité entre les peuples substituant à la dissuasion terroriste, la persuasion pacifiste.

**ENSEMBLE**, contribuons à créer les conditions d'une large concertation internationale pour l'élimination des armes nucléaires dont la France pourrait prendre l'initiative en faisant de Paris la capitale mondiale de la Paix.

### Livres...

#### Essais nucléaires français 1960-1996

Ce livre de Bruno Barrillot présente un premier bilan de 36 ans d'expériences nucléaires sur l'environnement et la santé s'appuyant sur une documentation officielle longtemps occultée sous le sceau du secret.  
CORPC, BP 1027, 69201 Lyon CEDEX 01

« Surarmement, pouvoirs, démocraties », Andrée Michel, éditions L'Harmattan 1995

#### Citoyenneté mondiale

Pourquoi les femmes sont-elles plus nombreuses que les hommes à condamner le recours à la violence militaire pour trancher les conflits ? Pourquoi dans les pays du Sud sont-elles les principales ouvrières de la lutte pour l'autosuffisance ? Andrée Michel y répond.

La guerre et le culte de la violence sont nés avec la société patriarcale. Aujourd'hui, partant de l'exemple des Etats-Unis et de la France, elle montre comment les complexes militaires industriels ont mis en place une « économie politique de la bombe » dont les femmes sont victimes : chômage, exclusion des responsabilités, exaltation de la force brutale, viol, famine. Les guerres entretenues par le commerce des armes anéantissent d'abord les femmes et les enfants. Aussi dans un monde où trop souvent les intellectuels, même alternatifs, s'alignent sur l'économie de la bombe, les femmes prennent l'initiative de la Résistance, ce qu'explore Andrée Michel, au risque de laisser dans l'ombre les autres acteurs d'une lutte pour une « citoyenneté mondiale » garantie des droits de tous.

Jean Petite

### le chiffre

**185 milliards  
de francs**

C'est le budget  
annuel de la  
Défense nationale  
pour la période  
1997-2005

(1) La plaquette réalisée par le collectif « diversification » Cgt du groupe Thomson est disponible à la Fédération de la métallurgie.

Pilotage par le civil  
de l'industrie  
électronique en France

# Un défi pour le 21<sup>e</sup> siècle !

Après cinq années  
de réflexion, d'études  
et d'expérimentation  
sur les possibles  
diversifications  
industrielles du  
groupe Thomson,  
le collectif  
« diversification » Cgt  
de l'entreprise vient  
de sortir une  
brochure faisant le  
point sur son travail  
et ses réflexions (1).  
Interview de Jean-Luc  
Maletas,  
responsable du  
secteur électronique  
à la Fédération de  
la métallurgie Cgt,  
et l'un de ses  
rédacteurs.

● MARTINE HASSOUR

Extraits  
de l'article  
de  
Martine Hassoun  
**OPTIONS**  
n° 308 22/4/96  
page 7  
... A LIRE !

– *Quel est l'état de vos réflexions et quel bilan tirez-vous de vos expériences passées ?*

– Tout d'abord, nous avons la certitude que la stratégie qui vise à faire du militaire la priorité, en considérant qu'ensuite ses apports technologiques permettront à l'industrie civile de se développer, n'est pas la bonne. Les coûts de la recherche-développement du militaire sont énormes, phénoménaux. L'évolution des sciences et des techniques a besoin de disposer d'un vaste marché pour être rentable. Le gouvernement prend les problèmes à l'envers. Nous avons des propositions à faire. Avec le personnel, en effet, nous avons beaucoup travaillé sur de nombreux projets de diversification vers le civil, parmi lesquels des systèmes de surveillance de fonds de cuves, des radars anticollision, des systèmes d'aide au contrôle aérien civil ou de base de données pour imagerie médicale. Il faut, à présent, passer à la réalisation de ces projets et imposer à la direction qu'elle débloque les moyens pour leur mise en œuvre. Mais pour faire, nous avons besoin que les salariés s'investissent dans la marche. Or tout se passe une fois le travail accompli, ils ne parviennent pas à ce qui est possible.

## Relancer le débat sur la diversification

- Nous avons beaucoup réfléchi, puis nous avons écrit.
- C'est le personnel qui a élaboré de nombreux projets.
- Nous souffrons d'un manque de contacts avec les ingénieurs.

Introduction

Etude Dollé sur la diversification du groupe Thomson

Du local à l'Europe : une CGT tonnerre de Brest

Le pilotage par le militaire : une impasse suicidaire

La réponse aux besoins civils : un impératif pour notre défense

Défense nationale : un concept en évolution

La privatisation de Thomson est à bannir

Enjeux des coopérations internationales

Amplifier le débat et l'action

*"L'apprentissage des ouvriers, pour la gestion économique, ne peut pas être conçu comme venant à la suite de la révolution. Il doit lui être antérieur et il s'effectuera progressivement, d'une façon normale, par la force du syndicalisme et au fur et à mesure que la lutte des classes deviendra plus aigüe à notre avantage".*  
1922 - G. Monmousseau  
secrétaire de la CGT

Document réalisé par : Alain De Bouard - Alain Culnard - Sylvain Delaire  
Jean-Luc Maletas, membres du collectif diversification  
CGT de Thomson.

Remerciements à Marie-Claire Lamours, journaliste.

Pour tout renseignement s'adresser à Jean-Luc Maletas - CGT Métallurgie  
287, rue de Paris - 93100 Montreuil - Tél. 48 18 21 47 - Fax 48 59 80 66